
Le poids économique des Institutions sans but lucratif en Belgique

Edition 2020

Le poids économique des Institutions sans but lucratif en Belgique

Edition 2020

COLOPHON

Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique (édition 2020)

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel:
Het economische gewicht van instellingen zonder winstoogmerk in België (Uitgave 2020).

Une édition de la Fondation Roi Baudouin

Rue Brederode 21

1000 Bruxelles

AUTEUR(S)

Odile Biernaux, *expert*

Pierre Lemaire, *expert*

Hélène Volon, *expert*

COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Françoise Pissart, *Directeur*

Sophie Van Mallegem, *Coordinatrice de projet senior*

Kristof Van Bunder, *Project & knowledge manager*

MISE EN PAGE

TiltFactory

TRADUCTION

Patrick De Rynck

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site www.kbs-frb.be

DÉPÔT LÉGAL

D/2848/2020/05

NUMÉRO DE COMMANDE

3709

Mai 2020

Avec le soutien de la Loterie Nationale

AVANT-PROPOS

Dans le cadre de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons aujourd'hui, le rôle des femmes et des hommes actifs dans les différents domaines d'activité des institutions sans but lucratif est souvent de premier ordre, qu'il s'agisse des structures de soins de santé, de soutien aux plus vulnérables ou de structures à travers lesquelles la solidarité peut se manifester ou s'organiser.

L'un des objectifs du programme Engagement Sociétal de la Fondation Roi Baudouin consiste à cartographier et accroître la visibilité du secteur associatif. Le rôle important joué par ce secteur dans l'élaboration de réponses aux défis sociétaux et dans le renforcement de la démocratie existe depuis toujours. Son poids économique est également considérable. C'est pourquoi la Fondation Roi Baudouin suit depuis 2012 un certain nombre de tendances relatives à la santé financière, au volontariat et au poids économique du secteur, par le biais de l'Observatoire de l'engagement sociétal. Elle le fait de manière périodique, afin d'offrir une perspective diachronique. Cette quatrième édition du rapport sur le poids économique des institutions sans but lucratif (ISBL) en Belgique est le fruit d'une collaboration continue entre la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Observatoire de l'engagement sociétal.

Le rapport sur l'importance économique des ISBL en Belgique examine les activités économiques des associations sans but lucratif et de celles qui leur sont assimilées, comme les associations internationales sans but lucratif, les fondations d'utilité publique et les associations de fait. Les ISBL contrôlées par le gouvernement ne font pas partie de la sphère des ISBL¹. En raison du besoin de données, seules sont reprises les ISBL qui occupent du personnel ou déposent des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans de la BNB.

La BNB publie un compte satellite des ISBL depuis 2004. Le compte satellite a été développé selon une méthodologie internationale basée sur le Manuel sur les institutions sans but lucratif dans le système des comptes nationaux (Nations Unies, New York, 2003). Il est établi sur la base des chiffres tirés des comptes nationaux détaillés, tels que publiés le 30 septembre de l'année précédente.

Le compte satellite des ISBL contient une masse d'informations importantes sur la place, la dynamique, les caractéristiques sectorielles et financières et les spécificités régionales des ISBL en Belgique. L'ambition de cette publication est d'aller au cœur du sujet, de le mettre en perspective et de le présenter de manière claire et attrayante. Une comparaison avec les résultats des éditions précédentes permet également d'identifier des évolutions pertinentes au fil du temps.

Sans conteste, la contribution des ISBL au produit intérieur brut est significative et le volume d'emplois qu'elles créent continue d'augmenter d'une manière systématiquement plus élevée que dans le reste de l'économie.

¹ Exception faite lorsque ces ISBL se trouvent dans une situation conforme au marché.

L'activité économique du secteur des ISBL est dominée par les soins de santé (humaine) et les services sociaux, des secteurs où les recettes publiques représentent plus de la moitié des ressources totales.

La Fondation Roi Baudouin tient particulièrement à remercier la BNB, et plus particulièrement les membres du Département Statistique générale (Comptes nationaux et régionaux et conjoncture), pour la qualité, la précision et la lisibilité de leurs travaux.

Fondation Roi Baudouin

Mai 2020

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Avant-propos | 5 |
| Résumé | 9 |
| Introduction | 11 |
| CHAPITRE 1. IMAGE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES ISBL | 15 |
| 1.1 PLACE DES ISBL DANS L'ÉCONOMIE EN 2017 | 16 |
| 1.2 CROISSANCE DU SECTEUR DES ISBL DEPUIS 2009 | 18 |
| CHAPITRE 2. ANALYSE DÉTAILLÉE | 21 |
| 2.1 POPULATION ET VALEUR AJOUTÉE DES ISBL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ | 22 |
| 2.1.1 Population des isbl par branche d'activité | 22 |
| 2.1.2 Valeur ajoutée des isbl par branche d'activité..... | 23 |
| 2.2 Les dépenses des ISBL | 26 |
| 2.2.1 Les dépenses courantes des ISBL..... | 27 |
| 2.2.2 Les coûts de production des ISBL..... | 28 |
| 2.2.3 Les dépenses d'investissement des ISBL..... | 30 |
| 2.3 Les ressources des ISBL | 31 |
| 2.3.1 L'origine des ressources courantes des ISBL | 31 |
| 2.3.2 Le financement public des ISBL | 32 |
| 2.4 L'emploi salarié dans les ISBL | 34 |
| 2.4.1 Emploi salarié..... | 34 |
| 2.4.1.1 Place des isbl dans l'économie | 34 |
| 2.4.1.2 Emploi salarié des isbl en 2017 | 36 |
| 2.4.2 Heures ouvrées et salaires | 37 |
| CHAPITRE 3. LA DIMENSION RÉGIONALE DU SECTEUR ASSOCIATIF 41 | |
| Conclusions | 45 |
| Annexe - Délimitation des groupes d'activités | 48 |



RÉSUMÉ

Cette quatrième édition de l'étude sur le poids économique du secteur associatif en Belgique couvre la période 2009-2017 et vise, en analysant le compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL), à mesurer l'importance et le profil de ce secteur, notamment en termes de création de valeur ajoutée, d'emploi, d'investissements et de structure de dépenses et de ressources.

Globalement, avec une valeur ajoutée de l'ordre de 5% du PIB, le secteur des ISBL contribue de manière significative à la création de richesse dans l'économie belge. Il a vu sa valeur ajoutée brute connaître une augmentation plus soutenue que la moyenne de l'économie, même si cette tendance s'est quelque peu inversée depuis 2014. Cette création de valeur ajoutée est principalement due aux ISBL actives dans les branches d'activité « Santé humaine » (hôpitaux non publics, maisons médicales, centres de santé) et « Action (médico-)sociale ». Ces ISBL contribuent aussi très largement à la création de la valeur ajoutée totale (à hauteur de 45 à 75%) du secteur d'activité dans lequel elles opèrent.

Avec 497 400 salariés occupés en 2017, les ISBL sont d'importantes pourvoyeuses d'emplois. Leur part dans l'emploi salarié total de l'économie belge s'élève à 12,6 %, en progression constante depuis 2009 : sur l'ensemble de la période, le taux de croissance moyen de l'emploi dans le secteur associatif est de 2,3% par an, contre 0,5% pour le reste de l'économie, même si ces deux indicateurs ont tendance à converger depuis 2015, le secteur des sociétés privées ayant retrouvé un certain dynamisme. Ici aussi, ce sont les branches des groupes « Santé humaine » et « Action (médico-)sociale » qui fournissent le plus d'emplois: à elles deux, elles totalisent 70,5 % de l'emploi salarié global des ISBL.

Cependant, si on analyse non pas le nombre de travailleurs mais le nombre d'heures ouvrées ou le total des rémunérations, la part des ISBL dans l'économie est un peu plus faible. Ceci s'explique par le fait que l'emploi à temps partiel est plus répandu dans le secteur associatif (et en particulier dans les domaines d'activité de la santé et de l'action médico-sociale, qui occupent le plus de salariés d'ISBL) et que celui-ci n'a pas les moyens d'offrir des niveaux de salaire comparables à ceux en vigueur dans le reste de l'économie.

Il n'empêche que les ISBL constituent un secteur à forte utilisation de main-d'œuvre, et donc à faible intensité capitalistique. Ceci se reflète dans la structure de leurs coûts de production (les rémunérations représentent 57,6% de ces coûts contre 21,6% pour les sociétés) alors que leurs dépenses d'investissement sont inférieures à la contribution du secteur associatif à la valeur ajoutée totale belge : les sociétés affichent un montant d'investissements par salarié près de quatre fois supérieur à celui des ISBL. Au niveau des ressources, celles-ci proviennent, sans surprise, principalement de financements publics, en particulier dans les branches d'activité les plus pourvoyeuses en main d'œuvre.

Enfin, une analyse régionale fait apparaître la particularité de Bruxelles par rapport aux deux autres régions du pays. En raison de sa fonction de capitale à la fois nationale et européenne, la Région de Bruxelles-Capitale compte proportionnellement un nombre plus élevé d'ISBL, mais qui occupent moins de salariés. Il s'agit principalement d'associations dont l'activité consiste à représenter les intérêts de certains groupes ou à défendre leurs idées. C'est pourquoi, malgré leur plus grand nombre, les ISBL pèsent d'un poids un peu moins élevé dans l'emploi global à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie.

INTRODUCTION

La présente publication est la quatrième édition de l'étude sur le poids économique du secteur associatif en Belgique, fruit de la collaboration entre la Banque nationale de Belgique (BNB) et la Fondation Roi Baudouin.

L'analyse se fonde sur les nouvelles statistiques publiées par la BNB pour le compte de l'Institut des comptes nationaux (ICN) et relatives au compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL). Ce compte rassemble un ensemble de données sur le secteur associatif, qui présentent le grand avantage d'être cohérentes avec le cadre central des comptes nationaux, et plus particulièrement avec les comptes des secteurs dont il constitue une sorte de produit dérivé.

Le compte satellite des ISBL contient un volume important d'informations statistiques. La présente publication a pour ambition d'en extraire la substance, de la mettre en perspective et de la présenter de manière accessible. De précieux enseignements peuvent ainsi en être tirés, notamment sur la place qu'occupent ces institutions au sein de l'économie belge.

La précédente édition de ce Rapport, publiée en 2017, était la première à appliquer les nouveaux prescrits méthodologiques du Système européen des comptes, dans sa nouvelle mouture « SEC 2010 », et couvrait la période 2009-2014.

Par rapport à cette dernière édition, le présent rapport intègre une série d'adaptations méthodologiques, principalement liées aux adaptations qui ont été apportées au cadre central des comptes nationaux en octobre 2019, à l'occasion de la révision quinquennale (« benchmark revision »)². Cette nouvelle édition est également l'occasion d'étendre la période étudiée, qui couvre désormais les années 2009 à 2017.

Le lecteur est invité à se référer à la publication de 2011 s'il souhaite disposer d'une perspective sur la période allant de 2000 à 2008, sachant toutefois qu'une rupture méthodologique sépare ces deux périodes.

La première section de cette publication vise à dégager une image générale du secteur des ISBL et de son importance relative en Belgique. Une analyse plus détaillée est menée dans la deuxième section. On y examine le poids des diverses branches d'activité, de même que la structure des dépenses et des ressources des ISBL, avant de faire ressortir le rôle rempli par les ISBL sur le marché de l'emploi. Enfin, une dernière section est consacrée à la dimension régionale de la sphère associative.

Dans cette publication, les termes d'ISBL, d'associations, d'institutions ou de secteur associatif seront indifféremment utilisés pour désigner l'ensemble des organismes couverts par le compte satellite. Il faut toutefois garder en mémoire que la couverture du

² Pour une présentation détaillée des révisions méthodologiques appliquées, nous renvoyons le lecteur à la publication de l'ICN. https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_rev19_f.pdf

compte satellite des ISBL est strictement définie (se référer à la définition reprise page 13). Ainsi, il convient de ne pas assimiler la population des ISBL visées par le compte satellite à des notions plus étendues telles que celle de secteur non-marchand (lequel reprend notamment les services publics) ou d'économie sociale (laquelle inclut des formes d'organisations telles que certaines coopératives, les mutuelles et les sociétés à finalité sociale qui ne respectent pas strictement le critère de finalité non lucrative qui s'applique aux ISBL).

En outre, pour des raisons de disponibilité de données, seules les ISBL employant des travailleurs salariés et/ou déposant des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans de la BNB sont prises en compte dans la population du compte satellite. Dès lors, la place du secteur associatif dans l'économie est sous-estimée puisque le compte satellite des ISBL ne mesure pas l'activité bénévole.

Qu'entend-on par « compte satellite des institutions sans but lucratif » ? (brève description*)

Le concept de compte satellite

Le cadre central des comptes nationaux ne permet pas de répondre à toutes les questions. Il présente en effet l'information statistique suivant un canevas bien défini qui peut, dans certains cas, s'avérer inopérant pour appréhender une réalité économique particulière. C'est pourquoi des présentations plus spécifiques de l'information contenue dans les comptes nationaux peuvent être envisagées sous la forme de comptes satellites dont la portée et l'articulation peuvent varier en fonction des matières auxquelles ils se rapportent.

Le compte satellite des institutions sans but lucratif (CS ISBL)

Partant du constat que les comptes nationaux présentent de nombreuses limitations qui rendent impossible une appréhension correcte des flux relatifs à la population totale des ISBL, les instances internationales et européennes ont recommandé l'établissement d'un compte satellite dédié à cette matière. Les fondements du compte satellite des ISBL figurent dans le Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts (2003) de l'Organisation des Nations Unies.

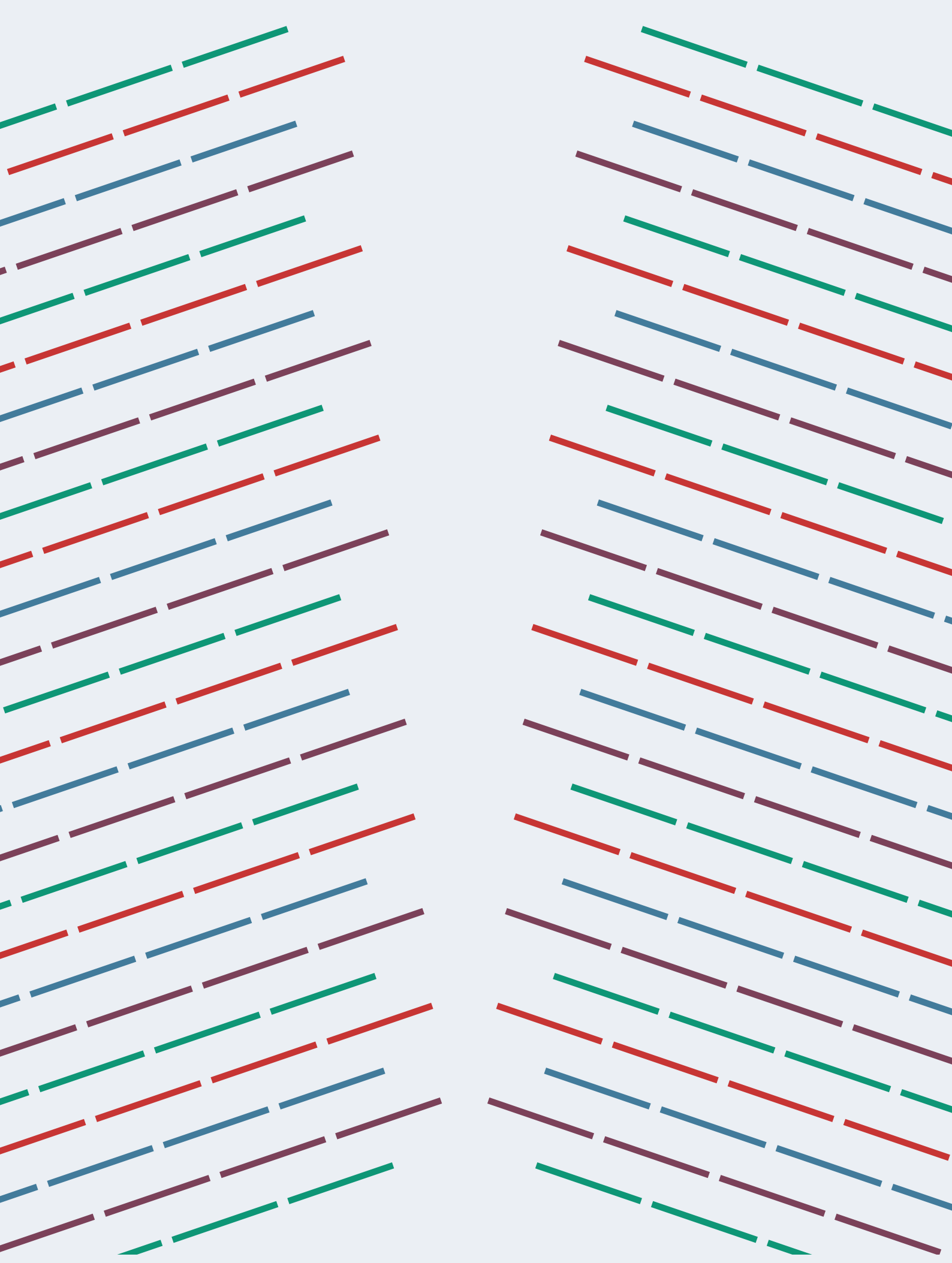
Le principal inconvénient du cadre central des comptes nationaux réside dans le fait qu'il ne propose pas un regroupement des ISBL au sein d'un secteur unique. Les ISBL sont en effet dispersées dans les différents secteurs institutionnels sur la base de critères tels que leur activité, la nature de leurs ressources ainsi que le contrôle et le financement publics. Il est par conséquent apparu opportun d'isoler ces unités et de les regrouper au sein d'un compte spécifique, en l'occurrence le compte satellite des ISBL.

L'application des critères retenus par Eurostat pour définir les ISBL a abouti en Belgique à inclure dans le champ de couverture du compte satellite la totalité des associations, notamment les associations sans but lucratif (ASBL), les associations internationales sans but lucratif (AISBL), les temporels du culte, les syndicats et les partis politiques constitués en associations de fait, les fondations et les unions professionnelles. Pour des raisons de disponibilité de données, seules les organisations employant des travailleurs salariés et/ou déposant des comptes annuels à la Centrale des bilans sont prises en compte. Notons encore que les établissements scolaires du réseau libre subventionné sont exclus, de même que toute ISBL contrôlée par les administrations publiques.

* Le lecteur est renvoyé à la documentation de base publiée en 2004 dans « Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2000-2001 » disponible en ligne via www.nbb.be pour des explications plus détaillées sur les thèmes suivants :

- le traitement réservé par la comptabilité nationale aux associations ;
- l'objectif poursuivi par la mise en place d'un compte satellite des ISBL ;
- la population visée par le compte satellite des ISBL.

Par ailleurs, une description plus complète de la méthodologie utilisée pour établir les agrégats contenus dans le compte satellite des ISBL peut être trouvée dans les publications de l'ICN : « Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2010 », Bruxelles, décembre 2012, et « Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2014 », Bruxelles, mai 2017.



Chapitre 1. **Image générale
du secteur des ISBL**

1.1 PLACE DES ISBL DANS L'ÉCONOMIE EN 2017

Le compte satellite des institutions sans but lucratif couvre quelque 19 000 unités en 2017, qui, selon la nomenclature des comptes nationaux, se répartissent entre le secteur des sociétés non financières³ et celui des ISBL au service des ménages⁴.

Comme l'indique le tableau 1, la production des ISBL se chiffre à 39 milliards d'euros, soit 4,3 % de la production totale de l'économie belge. Cette activité de production a permis de générer une valeur ajoutée brute de près de 21,6 milliards d'euros, si bien que le poids des ISBL dans le produit intérieur brut (PIB) s'établit à quelque 4,9 %.

Les investissements des ISBL se sont quant à eux chiffrés à 3,3 milliards d'euros en 2017, soit 3,2 % du total des investissements réalisés en Belgique. Mais c'est en termes de rémunération des salariés et, surtout, d'emploi que le poids des ISBL dans l'économie belge est le plus important. Ainsi, avec 497 400 salariés occupés en 2017, la part des ISBL dans l'emploi salarié total de l'économie belge s'élève à 12,6 %. Cependant, en raison de salaires moins élevés en moyenne et d'un plus grand nombre d'emplois à temps partiel (voir point 2.4.), la part des ISBL dans le total des rémunérations des salariés est plus faible, avec 9,8%

3 Suivant la définition du Système européen des comptes (SEC 2010), le secteur des sociétés non financières (S.11) regroupe les « unités institutionnelles dotées de la personnalité juridique qui sont des producteurs marchands et dont l'activité principale consiste à produire des biens et des services non financiers » (SEC 2010, §2.45). Concrètement, les sociétés non financières sont des entreprises et des ISBL qui ne sont pas engagées dans l'intermédiation financière (comme les banques, les entreprises d'assurance, les fonds de pensions, les fonds d'investissement, etc.) ou les activités financières dites auxiliaires (les courtiers d'assurance ou de crédit, les sociétés de gestion d'organismes de placement collectif, etc.). Le secteur des sociétés non-financières recouvre dès lors un très large éventail de sociétés, des entreprises multinationales de très grandes tailles jusqu'aux plus petites PME. Ce secteur comprend également de nombreuses ISBL aux activités économiques très diverses. On en retrouve un nombre important actives dans les arts, spectacles et activités récréatives (clubs de sport, centres culturels, salles de spectacles), les autres activités de services (organisations professionnelles, syndicats, etc.) ou encore dans la santé humaine (hôpitaux, maisons de repos, etc.).

En revanche, les ISBL actives dans le secteur financier, peu nombreuses, ne sont pas reprises dans le compte satellite. On compte quelques dizaines d'ISBL actives dans ce secteur, actives dans la gestion de certains régimes de pension particuliers, le micro-crédit, etc.

4 Le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15) regroupe les « unités dotées de la personnalité juridique qui servent les ménages et sont des producteurs non marchands privés. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété. » (SEC 2010, §2.129).

On y retrouve entre autres des ISBL comme Les Petits Riens, Médecins sans frontières, la Croix-Rouge de Belgique, l'organisation européenne pour la recherche et le traitement du cancer, Natuurpunt Beheer, la Fondation contre le cancer ou encore Lire et Écrire.

Tableau 1 : Chiffres-clés des ISBL

| | 2009 | 2017 |
|--|--------|--------|
| Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite | 18 445 | 19 060 |
| Unités classées parmi les sociétés non financières | 10 248 | 11 194 |
| Unités classées parmi les ISBL au service des ménages | 8 197 | 7 866 |
| Production | | |
| À prix courants (millions d'euros) | 29 046 | 39 028 |
| En pourcentage de la production totale dans l'économie | 4,2 % | 4,3 % |
| Valeur ajoutée brute | | |
| À prix courants (millions d'euros) | 16 460 | 21 661 |
| En pourcentage de la valeur ajoutée brute totale | 5,3 % | 5,4 % |
| En pourcentage du PIB | 4,8 % | 4,9 % |
| Investissements | | |
| À prix courants (millions d'euros) | 2 446 | 3 322 |
| En pourcentage de l'investissement total dans l'économie | 3,1 % | 3,2 % |
| Rémunérations des salariés | | |
| À prix courants (millions d'euros) | 16 173 | 21 562 |
| En pourcentage des rémunérations dans l'ensemble de l'économie | 8,9 % | 9,8 % |
| Emploi salarié | | |
| En milliers de personnes | 415,6 | 497,4 |
| En pourcentage de l'emploi salarié intérieur | 11,1 % | 12,6 % |

Source : ICN.

Il ressort de ces chiffres que le secteur des ISBL constitue un employeur important dans le paysage économique belge, tandis que sa contribution au PIB et aux investissements est, comparativement, moindre. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent ici être avancés.

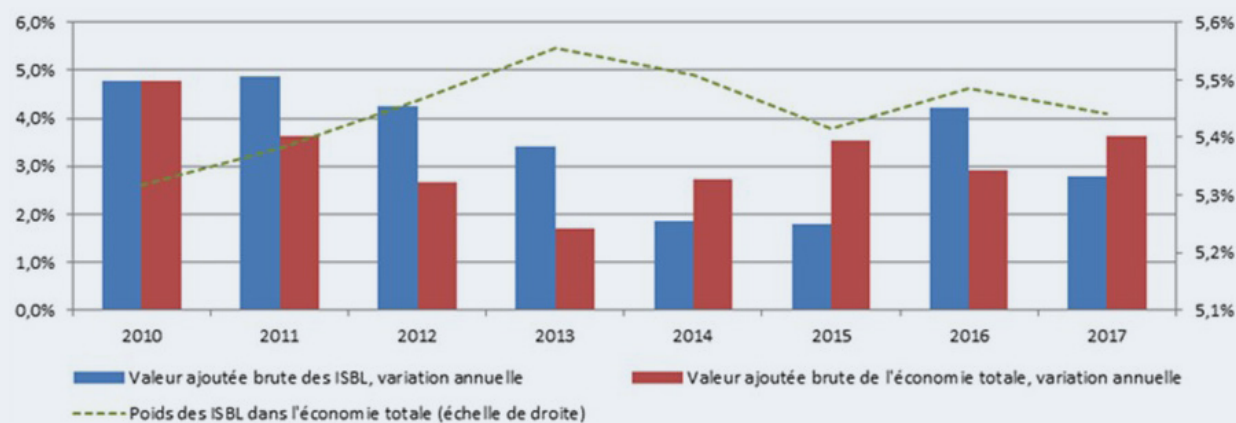
D'une part, par la nature même de ses activités, le secteur associatif est un secteur d'activité à faible intensité capitalistique par rapport aux entreprises plus « traditionnelles ». Il occupe dès lors une main d'œuvre relativement importante. La place dominante de l'emploi dans la création de valeur ajoutée est d'autant plus marquée que - comme on le verra dans l'analyse détaillée - les emplois à temps partiel semblent être plus présents dans les ISBL. Le nombre d'emplois y est donc supérieur pour un volume de travail identique. D'autre part, la part des ISBL dans l'emploi total de l'économie est mesurée par rapport au seul emploi salarié qui est la variable pertinente dans ce cas. Le nombre d'emplois au niveau des travailleurs indépendants n'est donc pas pris en compte. Par contre, la contribution de ces derniers à la création de valeur ajoutée dans l'économie est bien réelle et est prise en compte lorsqu'il s'agit de mesurer la part des ISBL dans la valeur ajoutée. Ces éléments peuvent expliquer pourquoi le poids des

ISBL dans l'économie est sensiblement supérieur en termes d'emploi salarié qu'en termes de contribution à la création de valeur ajoutée.

1.2 CROISSANCE DU SECTEUR DES ISBL DEPUIS 2009

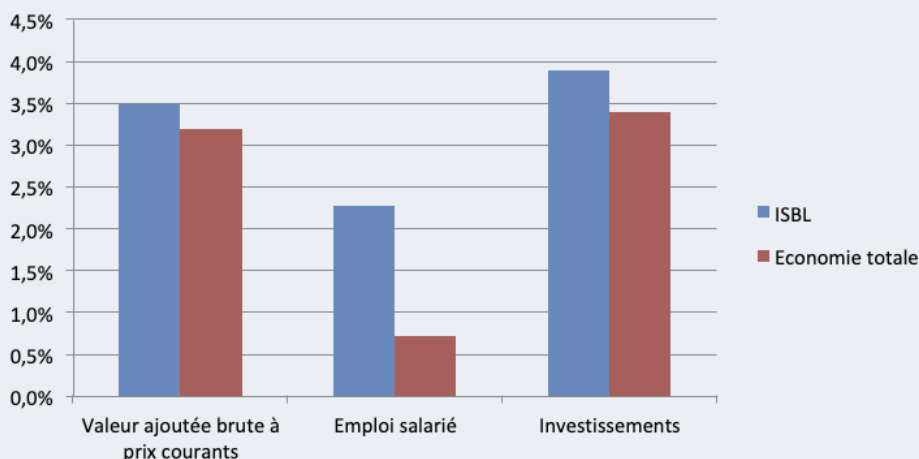
Sur l'ensemble de la période 2009-2017, la valeur ajoutée brute du secteur des ISBL à prix courants a augmenté en moyenne de 3,5 % sur une base annuelle, tandis que celle de l'économie totale a crû de 3,2 %. Ce constat masque cependant un renversement de tendance au cours de la période. En effet, si la croissance des ISBL a été systématiquement plus soutenue que celle de l'économie totale jusqu'en 2013, cela n'a plus été le cas à partir de 2014, à l'exception de 2016. En conséquence, la part relative des ISBL dans la valeur ajoutée brute totale est passée de 5,3 à 5,6 % entre 2010 et 2013, avant de revenir à 5,4 % en 2017.

Graphique 1a : Poids et dynamique des ISBL dans l'économie belge - Valeur ajoutée brute à prix courants.



Source : ICN.

Graphique 1b : Dynamique des ISBL dans l'économie belge - Croissance annuelle moyenne de la valeur ajoutée brute à prix courants, de l'emploi salarié et des investissements sur la période 2009-2017



Source : ICN.

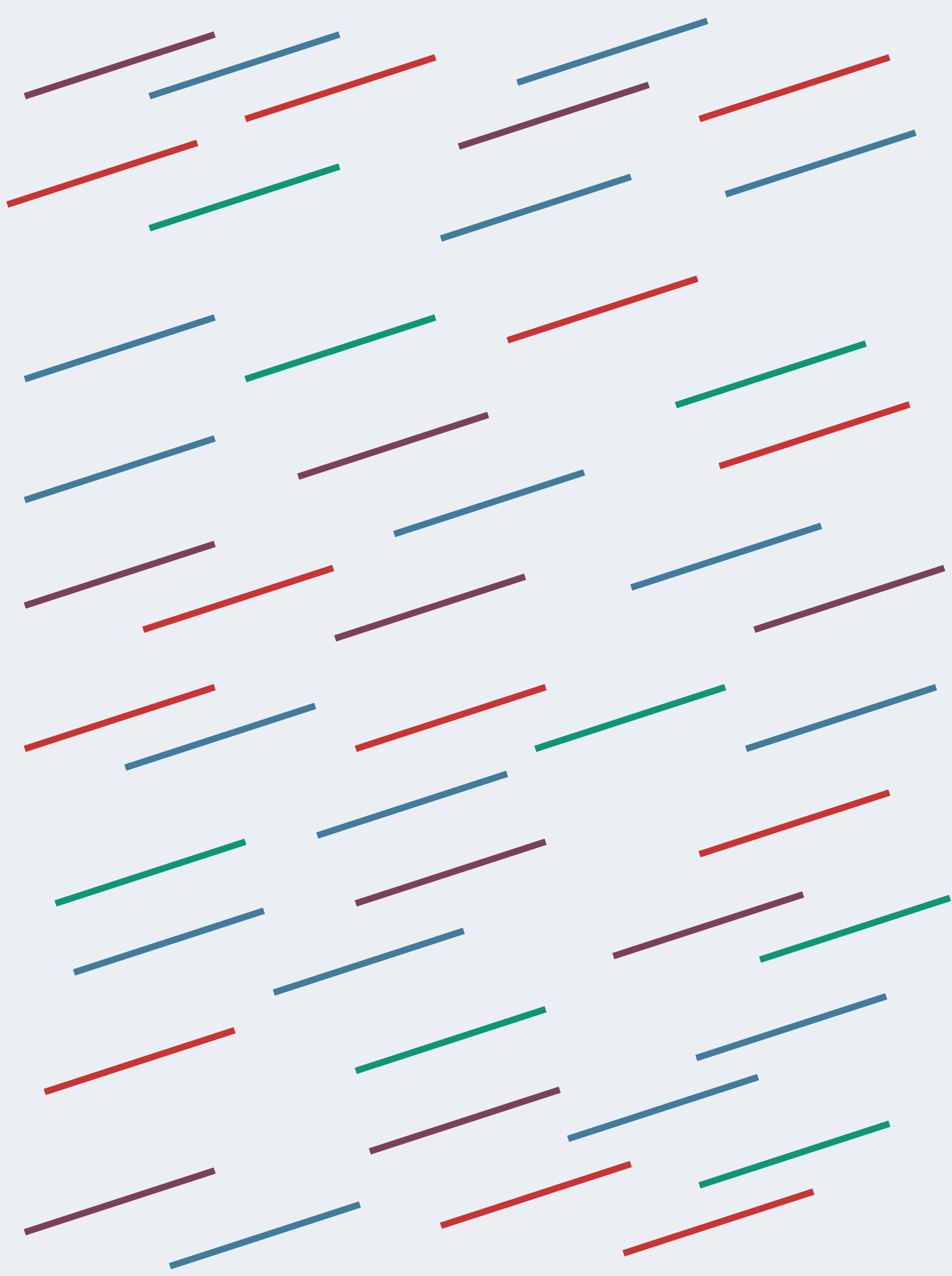
En ce qui concerne l'évolution de l'emploi salarié, un important écart de croissance est constaté entre les ISBL et le reste de l'économie, et ce sur l'ensemble de la période. En effet, entre 2009 et 2017, la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans le secteur des ISBL a été de 2,3 %, contre 0,7 % dans l'économie totale. Ce dynamisme se traduit par un accroissement assez sensible du poids des ISBL dans l'emploi salarié, qui est passé de 11,1 % de l'économie totale en 2009 à 12,6 % en 2017. Une analyse détaillée de l'évolution de l'emploi salarié au sein des ISBL est présentée à la section 2.4 du présent Rapport.

Au niveau des investissements, la croissance annuelle moyenne dans le secteur des ISBL est également supérieure à celle de l'économie totale, tandis que l'intensité capitalistique⁵ dans le secteur associatif est relativement faible. Ce dynamisme relatif des investissements des ISBL doit toutefois être nuancé. En effet, l'évolution des investissements dans l'économie totale est tirée vers le bas par les investissements consentis par les ménages et par les sociétés financières. En revanche, les investissements des sociétés non financières affichent une évolution moyenne de 4,1 %. En outre, le dynamisme des investissements dans le secteur des ISBL est concentré dans les branches « Santé humaine » et « Action (médico-)sociale ». En dehors de ces branches, l'évolution des investissements des ISBL est inférieure (+2,4 %) à celle des investissements dans le reste de l'économie.

Il ressort de cette première analyse que le secteur associatif joue un rôle important dans l'économie en tant que pourvoyeur d'emplois et qu'il contribue pour une part non négligeable à la valeur ajoutée brute totale belge. Toutefois, si la croissance de l'emploi salarié du secteur est systématiquement supérieure à celle du reste de l'économie sur la période, sa contribution relative à la valeur ajoutée, en forte croissance entre 2009 et 2014, a plutôt eu tendance à marquer le pas les années suivantes.

Ces constats généraux peuvent toutefois masquer des disparités entre les branches d'activité du monde associatif. De même, l'image synthétique présentée ci-dessus ne permet pas de rendre compte des différences structurelles qui existent entre les ISBL et les entreprises « traditionnelles », notamment au niveau de leurs dépenses et de leurs ressources. Ces thématiques sont analysées en détail dans la section suivante.

⁵ Pour plus de détails sur la mesure de l'intensité capitalistique, nous renvoyons le lecteur à la section 2.2.3 du présent Rapport.



Chapitre 2. *Analyse détaillée*

Les ISBL sont actives dans des domaines d'activité très divers. Sur la base de la nomenclature NACE-BEL, utilisée par les différentes institutions membres de l'Institut des comptes nationaux, les ISBL reprises dans le compte satellite sont regroupées en sept groupes d'activité principaux : « Agriculture et industrie », « Services », « Enseignement », « Santé humaine », « Action (médico-)sociale », « Arts, spectacles et activités récréatives » et, enfin, « Autres activités de services ». Chacun de ces groupes se subdivise à son tour en plusieurs branches d'activité. Une description plus détaillée de cette classification est reprise en annexe de cette publication⁶.

2.1 POPULATION ET VALEUR AJOUTÉE DES ISBL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Les sous-sections suivantes s'attachent à décrire plus précisément la répartition de la population des ISBL et le poids de ces dernières dans la valeur ajoutée par branche d'activité. À cet égard, les constats posés dans les lignes qui suivent restent assez similaires à ceux qui pouvaient déjà être tirés des éditions précédentes de ce Rapport.

Il en ressort que, si plus de la moitié des ISBL sont actives dans les branches des groupes « Autres activités de services » et « Action (médico-)sociale », c'est au sein de celles des groupes « Santé humaine » et « Action (médico-)sociale » que la contribution à la valeur ajoutée totale des ISBL est la plus élevée.

2.1.1 POPULATION DES ISBL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

Le groupe « Autres activités de services » rassemble près 36,5 % du nombre total d'ISBL recensées. La principale branche d'activité de ce groupe est la branche NACEBEL 94, dite des « Activités des organisations associatives », qui rassemble à titre d'exemples les plus illustratifs : les syndicats, les partis politiques, les groupements professionnels, les organisations religieuses, les associations de jeunesse, les associations et mouvements pour adultes, les associations pour la prévention de la santé, les associations pour l'environnement et la mobilité, etc.

La branche « Action (médico-)sociale » se place en deuxième position, avec 23,1 % du nombre total d'ISBL actives dans ce domaine. Deux sous-catégories d'ISBL y sont distinguées, selon qu'elles offrent un service médicosocial et/ou social assorti ou non d'un hébergement⁷. Parmi les ISBL actives dans des « Activités médicosociales et sociales avec hébergement » sont reprises, notamment, les maisons de repos, les services de soins résidentiels pour personnes avec un handicap ou encore les foyers d'accueil pour personnes en difficulté.

⁶ Pour une présentation détaillée de l'ensemble de la nomenclature NACE-BEL 2008, cf. NACE-BEL 2008, Nomenclature des activités économiques avec notes explicatives, SPF Économie, DGSIE, Bruxelles, 2011.

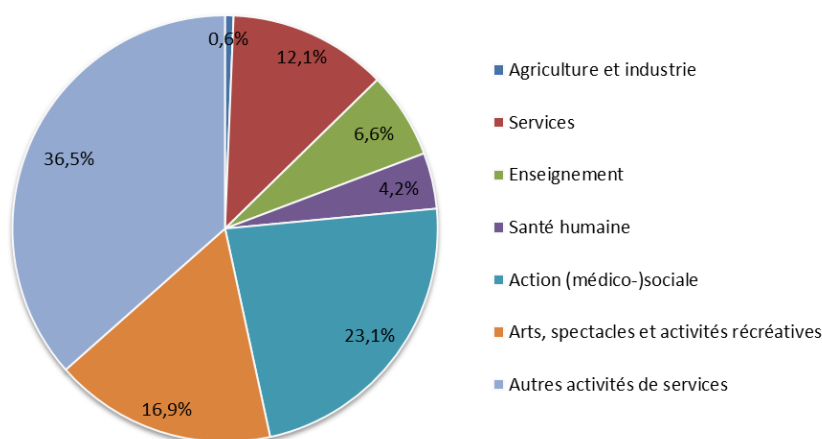
⁷ Respectivement les branches NACE-BEL 87 et 88.

Parmi les ISBL actives dans l'« Action sociale sans hébergement » se trouvent les centres d'accueil et de protection pour personnes en difficulté, les services d'assistance aux réfugiés, les activités de visite aux personnes âgées ou malades, de même que les organismes d'action sociale à compétence spécialisée tels que la Croix-Rouge et Médecins sans frontières.

Enfin, le trio de tête des branches les plus représentées dans la population des ISBL est complété par les ISBL actives dans le groupe « Arts, spectacles et activités récréatives », avec 16,9 %.

Les quelques 22 % d'ISBL restantes se répartissent entre les branches d'activité des groupes « Services » - notamment le commerce, l'horeca, les transports et les activités immobilières - (12,1 %), « Enseignement » (6,6 %)⁸, « Santé humaine » (4,2 %) et « Agriculture et industrie » (0,6 %).

Graphique 2a : Le champ d'activité des ISBL en 2017 - Répartition du nombre d'ISBL



Source : ICN.

2.1.2 VALEUR AJOUTÉE DES ISBL PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ

L'analyse de la nature des activités exercées par les ISBL peut également être abordée sous l'angle de la ventilation de la valeur ajoutée entre les différentes branches d'activité du secteur associatif, comme représenté dans le graphique 2b.

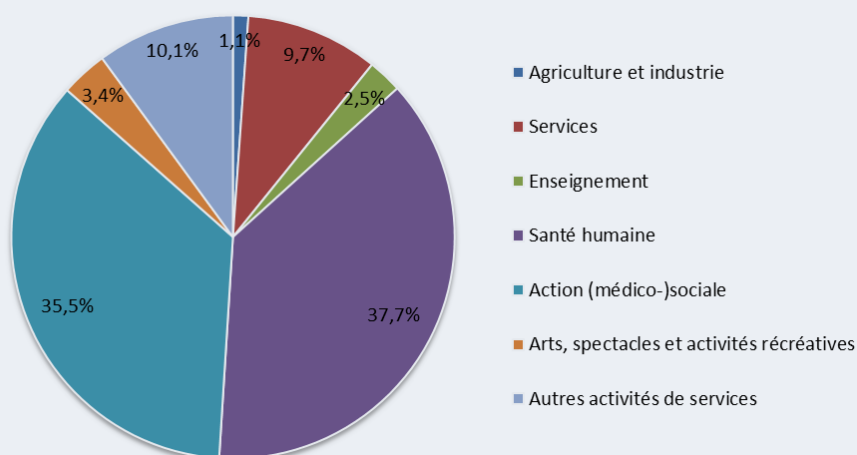
Les résultats de cette analyse diffèrent sensiblement de ceux obtenus à partir de la ventilation selon le nombre.

8 Il convient de noter que les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre, qui peuvent prendre la forme d'une ASBL, ne sont pas couverts par le compte satellite des ISBL. Les unités reprises dans le groupe « Enseignement » du compte satellite des ISBL sont les centres de formation pour adultes, les centres d'alphabétisation, les écoles internationales, les écoles des devoirs, etc.

Ainsi, les ISBL actives dans la branche « Santé humaine » contribuent à hauteur de 37,7 % à la valeur ajoutée totale du secteur des ISBL, alors qu’elles ne représentent, en nombre, que 4,2 % des institutions couvertes par le compte satellite des ISBL. Ces branches comprennent notamment les activités des hôpitaux (hors hôpitaux publics), des maisons médicales, des centres de santé, etc.

Nous constatons également que les ISBL actives dans les branches des groupes « Action (médico-)sociale » et « Services » contribuent à la valeur ajoutée du secteur dans des proportions similaires à leur poids en termes numériques dans la population (respectivement 35,5 et 9,7 %). À l’inverse, le poids des ISBL actives dans les « Autres activités de services » n’est que de 10,1 % en termes de valeur ajoutée, alors que, en nombre, elles représentent 36,5 % des ISBL.

Graphique 2b : Le champ d’activité des ISBL en 2017 - Répartition de la valeur ajoutée des ISBL



Source : ICN.

Cette asymétrie dans la ventilation par branche d’activité selon l’indicateur choisi - le nombre d’unités ou la valeur ajoutée - tient au fait que la taille moyenne des ISBL en termes de valeur ajoutée varie fortement selon leur champ d’activité (cf. tableau 2). Ainsi, l’inclusion dans la population étudiée des hôpitaux ayant un statut d’ASBL influence sensiblement à la hausse la taille moyenne des ISBL classées dans le groupe « Santé humaine » : la valeur ajoutée brute moyenne d’une ISBL active dans ce groupe d’activité s’établit en effet à plus de 10 millions d’euros en 2017 contre une taille moyenne s’élevant à environ 1,1 million d’euros par ISBL, toutes branches d’activité confondues. À l’autre extrémité, les ISBL actives dans les « Arts, spectacles et activités récréatives » ou encore dans le groupe d’activité des « Autres activités de services » sont les plus petites, avec une valeur ajoutée brute moyenne par unité se chiffrant, respectivement, à quelque 230 000 et 313 000 euros.

Tableau 2 : Taille moyenne des ISBL par groupe d'activité en 2017

| | Nombre d'ISBL (unités) | Valeur ajoutée brute (millions d'euros) | Valeur ajoutée brute moyenne par ISBL = taille moyenne (milliers d'euros) | Croissance annuelle moyenne (2009-2017) |
|---|------------------------|---|---|---|
| Agriculture et industrie | 123 | 242 | 1 964 | 3,1 % |
| Services | 2 299 | 2 098 | 913 | 2,5 % |
| Enseignement | 1 250 | 541 | 433 | 3,1 % |
| Santé humaine | 808 | 8 166 | 10 106 | 3,4 % |
| Action (médico-)sociale | 4 401 | 7 697 | 1 749 | 4,0 % |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 3 220 | 738 | 229 | 2,7 % |
| Autres activités de services | 6 959 | 2 179 | 313 | 3,2 % |
| TOTAL des ISBL | 19 060 | 21 661 | 1 136 | 3,5 % |

Source : ICN.

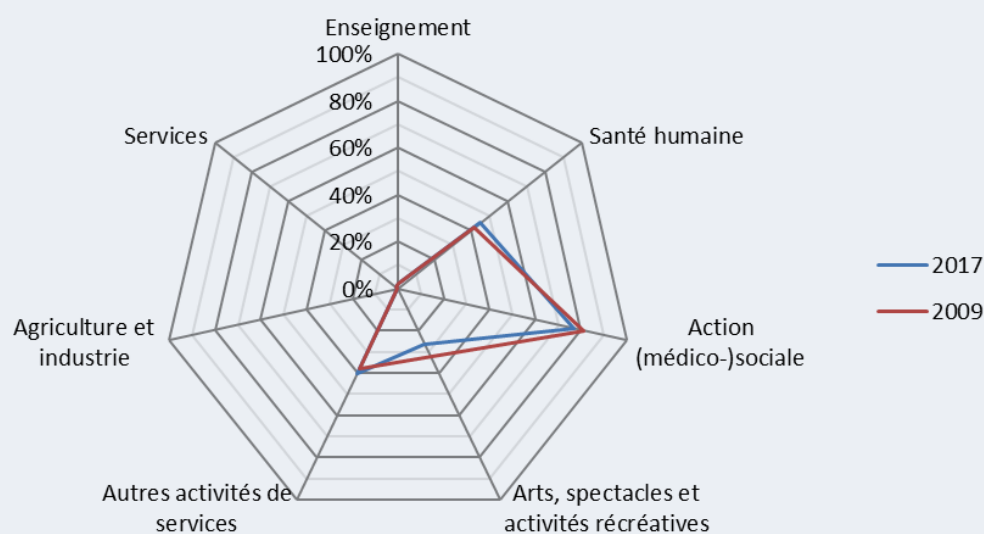
Enfin, en termes de contribution à la croissance de la valeur ajoutée, on retiendra que ce sont les associations actives dans les branches « Action (médico-)sociale » qui se montrent les plus dynamiques, avec une croissance annuelle moyenne de 4,0 % entre 2009 et 2017.

Sur la même période, l'ensemble des ISBL a affiché une croissance annuelle moyenne de 3,5 %. À l'opposé, c'est dans les branches des groupes « Arts, spectacles et activités récréatives » et « Services » que la croissance de la valeur ajoutée s'est révélée la plus faible, autour de 2,5 % en moyenne.

Un autre point qu'il est intéressant d'aborder concerne la contribution des ISBL à la valeur ajoutée totale des branches d'activité dans lesquelles elles opèrent. En d'autres termes, il s'agit d'évaluer le poids relatif des ISBL au sein des différentes branches d'activité de l'économie dans son ensemble.

Le graphique 3 nous montre ainsi que les ISBL occupent une place prépondérante dans les branches d'activité du groupe « Action (médico-)sociale ». En effet, en 2017, elles concourent à hauteur de 76,9 % à la création de la valeur ajoutée totale de ce groupe d'activité de l'économie. Cette contribution est en légère baisse sur la période sous revue puisque, en 2009, le poids des ISBL dans ce groupe d'activité était de 80,9 %. L'apport des ISBL en termes de valeur ajoutée est également considérable dans les branches des groupes « Autres activités de services » (40,3 %) et « Santé humaine » (44,9 %). Ces contributions s'affichent en hausse depuis 2009 (augmentations de, respectivement, 2,5 et 3,2 points de pourcentage). Enfin, le groupe « Arts, spectacles et activités récréatives » est le quatrième par ordre d'importance, avec 26,2 % de la valeur ajoutée totale générée par les ISBL. Cette contribution est cependant en forte baisse depuis 2009 (diminution de 6,1 points de pourcentage).

Graphique 3 : Part des ISBL dans la valeur ajoutée de l'économie totale, selon les groupes d'activité, en 2009 et en 2017



Source : ICN.

La place importante occupée par les ISBL dans les groupes « Santé humaine » et « Action (médico)-sociale » doit être mise en relation avec le fait que s'y retrouvent beaucoup d'institutions offrant des services largement financés par les pouvoirs publics. La section consacrée aux ressources des ISBL reviendra sur ce sujet.

Sans surprise, la contribution des ISBL à la création de valeur ajoutée dans les groupes « Agriculture et industrie », « Services » et « Enseignement » reste très faible, avec des valeurs de, respectivement, 0,3%, 1,0% et 2,0 % en 2017. Les associations reprises dans les branches du groupe « Agriculture et industrie » comprennent principalement les entreprises de travail adapté.

2.2 DÉPENSES DES ISBL

Cette section est consacrée à l'étude des dépenses des ISBL.

Afin d'étayer l'analyse, une comparaison est menée avec la structure des dépenses des sociétés non financières qui ne revêtent pas le caractère d'ISBL⁹. Dans la suite de ce document, ces dernières seront parfois mentionnées sous le simple vocable de « sociétés ».

⁹ Suivant la nomenclature des comptes nationaux, sont ici visées les sociétés hors ISBL classées dans le secteur regroupant les sociétés non financières (S.11).

2.2.1 DÉPENSES COURANTES DES ISBL

Les dépenses courantes peuvent être scindées en deux catégories : d'une part, les coûts de production, qui sont constitués des achats de biens et de services intermédiaires, des rémunérations, des amortissements (ou consommation de capital fixe) et des impôts nets des subventions sur la production et, d'autre part, les autres dépenses courantes, qui regroupent les transferts courants, les impôts sur le revenu et le patrimoine, ainsi que les versements de revenus de la propriété (essentiellement des paiements d'intérêts et, le cas échéant, de dividendes).

Comme le montre le tableau 3, la structure des dépenses courantes des associations diffère de celle des sociétés non financières qui ne revêtent pas le caractère d'ISBL. En 2017, les coûts de production représentent 95 % des dépenses courantes des ISBL, contre seulement 89 % pour les sociétés. Une explication de cette divergence réside dans l'absence quasi complète de revenus de la propriété versés par les ISBL, alors que ce poste représente 8,3 % des dépenses courantes des sociétés. Même après déduction des dividendes payés (les associations ne distribuant pas de dividendes), les sociétés affichent des dépenses au titre de versements de revenus de la propriété relativement plus élevées que les ISBL. Ceci s'explique notamment par le fait que le recours au crédit bancaire, dont le coût a certes diminué en raison de la baisse des taux d'intérêt, y est plus répandu que dans les ISBL.

Tableau 3 : Structure des dépenses courantes des ISBL en 2017, comparativement aux autres sociétés non-financières (pourcentages du total des dépenses courantes)

| | ISBL | Sociétés non-financières (à l'exception des ISBL) |
|-----------------------------------|---------------|--|
| Coûts de production | 94,9% | 88,8% |
| Revenus de la propriété versés | 0,9% | 8,3% |
| <i>p.m. hors dividendes payés</i> | 0,9% | 2,0% |
| Transferts courants | 2,3% | 0,6% |
| Impôts et prestations sociales | 1,9% | 2,4% |
| Dépenses courantes totales | 100,0% | 100,0% |

Source : ICN.

* À l'exception des ISBL.

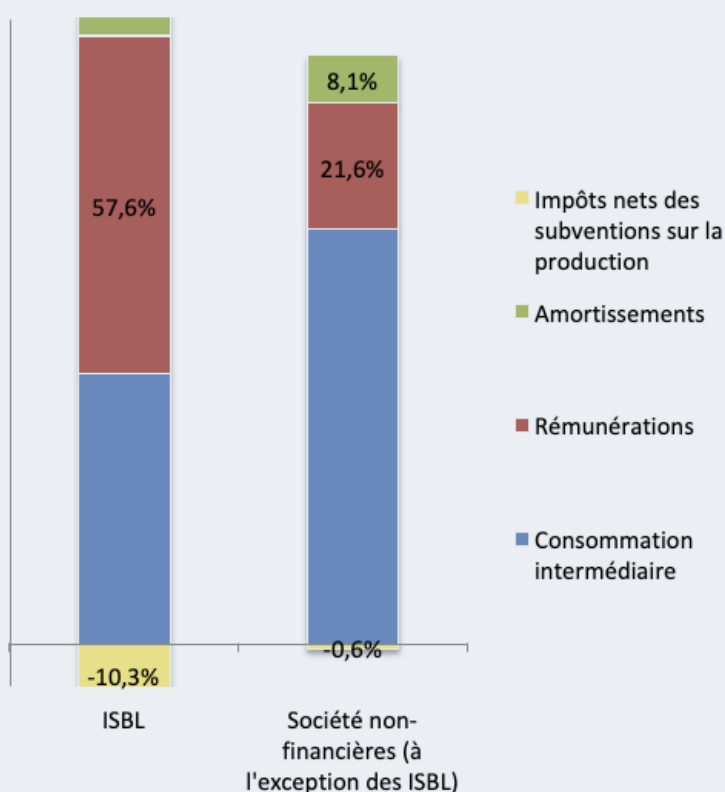
Une autre divergence se situe au niveau des transferts courants. En effet, ceux-ci reprennent les dons en espèces et en nature, auxquels les ISBL consacrent une part relativement plus importante de leurs dépenses courantes que ne le font les sociétés¹⁰. Les transferts courants représentent 2,3 % des dépenses courantes totales des ISBL, contre seulement 0,6 % dans le cas des sociétés.

¹⁰ C'est le cas, par exemple, de la Fondation Roi Baudouin qui reçoit et verse des dons. Cette information sur les dons versés est obtenue par la BNB suite à une enquête auprès des institutions.

2.2.2 COÛTS DE PRODUCTION DES ISBL

Les coûts de production constituent le principal poste des dépenses courantes, tant pour les ISBL que pour les sociétés. La nature de ces coûts diffère cependant entre ces deux catégories. Comme l'illustre le graphique 4, la structure des coûts de production des ISBL révèle le caractère intensif en main-d'œuvre de leur production.

Graphique 4 : Composition des coûts de production des ISBL en 2017, comparativement aux sociétés (pourcentages du total des coûts de production)



Source : ICN.

En 2017, la rémunération des salariés correspond en moyenne à 57,6 % des coûts de production des ISBL, contre à peine 21,6 % dans le cas des sociétés. Il convient toutefois de souligner que, au niveau des ISBL, cette proportion varie selon la branche d'activité considérée (cf. tableau 4). Ainsi, elle est particulièrement élevée dans le secteur « Action (médico-)sociale » (85,3 %). À l'inverse, les rémunérations ne représentent que 41,2 % des coûts de production des ISBL classées dans les « Autres activités de services ».

Les achats intermédiaires de biens et de services constituent le deuxième poste le plus important des coûts de production des ISBL, avec une part de 46,4 % en 2017, soit sensiblement moins que les 71 % enregistrés auprès des sociétés.

Tableau 4 : Coûts de production des ISBL selon le groupe d'activité et composition en pourcentage, 2017

| | Achats intermédiaires de biens et services | Rémunérations des salariés | Amortissements | Impôts nets des subventions sur la production | Total en millions d'euros |
|---|--|----------------------------|----------------|---|---------------------------|
| Agriculture et industrie | 62,5% | 55,9% | 8,4% | -26,7% | 607 |
| Services | 50,6% | 59,5% | 8,5% | -18,6% | 4.235 |
| Enseignement | 45,5% | 60,1% | 4,9% | -10,5% | 924 |
| Santé humaine | 48,5% | 48,2% | 6,7% | -3,5% | 15.881 |
| Action sociale | 29,6% | 85,3% | 6,2% | -21,0% | 8.586 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 48,0% | 57,1% | 8,3% | -13,4% | 1.317 |
| Autres activités de services | 60,6% | 41,2% | 3,1% | -4,9% | 5.857 |
| TOTAL des ISBL | 46,4% | 57,6% | 6,3% | -10,3% | 37.406 |

Source : ICN.

Une autre différence entre les ISBL et les sociétés se situe au niveau des impôts nets de subventions sur la production¹¹. Alors que, dans le cas des sociétés, les subventions sur la production ne sont que très légèrement supérieures aux impôts sur la production, de sorte que ces deux postes s'équilibrent globalement, ce n'est pas le cas pour les ISBL : celles-ci reçoivent plus de subventions qu'elles ne paient d'impôts sur la production, tout particulièrement dans les branches d'activité du groupe « Agriculture et industrie ». C'est en effet dans ce groupe que sont recensées la plupart des entreprises de travail adapté qui bénéficient des aides publiques à l'emploi, lesquelles sont enregistrées en subventions sur la production selon les concepts des comptes nationaux.

11 Les impôts nets de subventions sur la production correspondent aux impôts payés moins les subventions reçues. Une valeur négative signifie donc que les subventions sur la production reçues sont supérieures aux impôts sur la production payés.
Les impôts sur la production englobent les impôts et taxes que les sociétés et les ISBL supportent du fait de leurs activités de production de biens et de services. Ils incluent principalement le précompte immobilier, la taxe de circulation et les taxes sur la pollution. Les subventions sur la production sont principalement composées des subventions d'aide à l'emploi (MARIBEL social, déductions du précompte professionnel, titres-services, etc.).

2.2.3 DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DES ISBL

Les dépenses d'investissement portent sur ce qu'il est convenu d'appeler les opérations en actifs fixes. Ceux-ci désignent les actifs produits et utilisés dans le processus de production, tels que les bâtiments, les machines et équipements ou encore les logiciels et les dépenses de R&D (Recherche et Développement).

Les dépenses d'investissement des ISBL s'élèvent à 3,3 milliards d'euros en 2017, ce qui représente 3,2 % des dépenses d'investissement totales de l'économie belge.

Ce pourcentage est inférieur à celui obtenu pour la contribution relative des ISBL à la valeur ajoutée totale belge (5,4 %) et, de manière plus marquée encore, à l'emploi salarié total (12,6 %). Le niveau limité des dépenses d'investissement des ISBL s'explique par le constat fait précédemment, selon lequel le secteur associatif est un secteur à forte utilisation de main-d'œuvre, et donc à faible intensité capitalistique.

L'intensité capitalistique peut se définir comme le ratio entre les dépenses en capital et l'emploi au cours d'une période donnée. À titre de comparaison, le tableau 5 ci-dessous présente la valeur de ce ratio en 2017 pour le secteur associatif et pour les sociétés. Sans surprise, les ISBL affichent une intensité capitalistique nettement inférieure à celle des sociétés, ces dernières enregistrant un montant d'investissements par travailleur salarié près de quatre fois supérieur à celui des associations. Pour rappel, selon les normes comptables européennes du SEC 2010, sont également comptabilisées dans les investissements toutes les dépenses de R&D. Celles-ci sont très limitées dans le secteur des ISBL, alors qu'elles peuvent être importantes dans certaines sociétés, élément qui contribue donc à l'écart observé.

Tableau 5 : Dépenses d'investissement et intensité capitalistique des ISBL en 2017

| | Dépenses d'investissement (millions d'euros) | Emploi salarié des ISBL (milliers d'unités) | Intensité capitalistique (milliers d'euros par travailleur salarié) |
|---|--|---|---|
| ISBL | 3 322,4 | 497,4 | 6,7 |
| Sociétés non financières (à l'exception des ISBL) | 60 846,4 | 2 353,4 | 25,9 |

Source : ICN.

2.3 RESSOURCES DES ISBL

2.3.1 ORIGINE DES RESSOURCES COURANTES DES ISBL

Les ressources courantes des ISBL proviennent, d'une part, de la production marchande (produits des ventes de biens et de services) et, d'autre part, des transferts courants (dons, certaines subventions¹², etc.).

Pour l'ensemble des ISBL, c'est le secteur des administrations publiques qui fournit l'essentiel de ces ressources. Comme illustré au tableau 6, les administrations publiques ont contribué en moyenne à hauteur de 46,4 % aux ressources courantes des ISBL au cours de la période 2009-2017. Viennent ensuite les ménages, dont la contribution moyenne s'est élevée à 27,7 % des ressources, le solde étant financé par les sociétés, les ISBL¹³ et le reste du monde.

Tableau 6 : Ressources courantes des ISBL selon le groupe d'activité et composition en pourcentage, moyenne 2009-2017

| | Sociétés, ISBL et étranger | Administrations publiques | Ménages | Total | Total en millions d'euros |
|---|----------------------------|---------------------------|--------------|---------------|---------------------------|
| Agriculture et industrie | 90,8% | 1,9% ¹⁴ | 7,3% | 100,0% | 514 |
| Services | 76,3% | 4,9% | 18,8% | 100,0% | 3.796 |
| Enseignement | 23,2% | 34,2% | 42,5% | 100,0% | 844 |
| Santé humaine | 1,8% | 72,1% | 26,1% | 100,0% | 13.790 |
| Action (médico-)sociale | 14,6% | 55,7% | 29,8% | 100,0% | 8.501 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 28,2% | 35,9% | 36,0% | 100,0% | 1.235 |
| Autres activités de services | 59,0% | 8,7% | 32,3% | 100,0% | 6.048 |
| Total des ISBL | 25,8% | 46,4% | 27,7% | 100,0% | 34.729 |

Source : ICN.

12 Suivant les définitions du système européen des comptes (SEC2010), seules certaines subventions aux ISBL non-marchandes sont enregistrées comme transferts courants. D'autres subventions importantes, comme les subventions à l'emploi, ne sont pas considérées comme des transferts courants mais comme des subventions à la production qui n'entrent pas dans la définition des ressources courantes ici considérées.

13 Des opérations peuvent effectivement intervenir entre ISBL.

14 Les subventions à l'emploi ne sont pas comptabilisées en transferts mais en subventions à la production (repris dans l'optique coûts). Ceci permet de comprendre le chiffre sachant que le groupe d'activité « Agriculture et Industrie » regroupe de nombreuses entreprises de travail adapté bénéficiant d'aides publiques à l'emploi importantes.

Le tableau 6 permet également d'analyser les sources de financement par groupe d'activité.

C'est dans le groupe « Santé humaine » que le poids du financement public dans les ressources courantes des ISBL est le plus important en moyenne sur la période (72,1 %). Les ISBL actives dans l'« Action (médico-)sociale » s'appuient également largement sur le financement public (55,7 %). A contrario, dans les groupes tels que l'« Agriculture et industrie » et les « Services », la provenance première des ressources courantes se situe au niveau des entreprises, des autres ISBL et de l'étranger. C'est également le cas, fût-ce à un degré moindre, dans le groupe « Autres activités de services ». La contribution des ménages aux ressources courantes des ISBL est quant à elle sensiblement supérieure à la moyenne dans les branches des groupes « Enseignement » (42,5 %), « Arts, spectacles et activités récréatives » (36 %) et, dans une moindre mesure, « Autres activités de services » (32,3 %).

2.3.2 FINANCEMENT PUBLIC DES ISBL

L'analyse précédente se place du point de vue des ISBL et détaille le poids du financement public dans leurs ressources courantes selon les différents groupes d'activité. Un autre angle d'analyse consiste à étudier la répartition du financement public entre les différents groupes d'activité.

Le tableau 7 indique ainsi que le financement public à destination des ISBL se concentre pour l'essentiel dans les branches d'activité des groupes « Santé humaine »¹⁵, qui s'en arroe 61,7 %, et « Action (médico-)sociale », qui en reçoit 29,3 %.

15 La notion de 'financement public' ici utilisée intègre les interventions des pouvoirs publics dans les frais médicaux des ménages. Au sens du système européen des comptes (SEC2010), ces interventions sont en effet enregistrées comme des dépenses de consommation finale des administrations publiques. Bien qu'ils soient fournis in fine aux ménages, le SEC2010 considère que ces services sont 'achetés' par les administrations publiques aux prestataires de soins (hôpitaux, etc.). Pour matérialiser le fait que ces services sont acquis aux bénéficiaires des ménages, la comptabilité nationale enregistre parallèlement, et pour un montant équivalent, un transfert en nature des administrations publiques vers les ménages. Ce mode d'enregistrement explique la très large part de financement public rapportée au tableau 7 pour le groupe d'activité de la « santé humaine ».

Tableau 7 : Répartition du financement public des ISBL selon le groupe d'activité, moyenne 2009-2017 (pourcentages du financement public total des ISBL)

| | Financement public en % | Montants en millions d'euros |
|---|-------------------------|------------------------------|
| Agriculture et industrie | 0,1% | 10 |
| Services | 1,1% | 185 |
| Enseignement | 1,8% | 289 |
| Santé humaine | 61,7% | 9.946 |
| Action (médico-)sociale | 29,3% | 4.732 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 2,7% | 443 |
| Autres activités de services | 3,2% | 524 |
| Total des ISBL | 100,0% | 16.128 |

Source : ICN.

Enfin, il est possible de mesurer l'intensité du financement public en calculant le rapport entre le financement public et le total des coûts de production, comme exposé dans le tableau 8 ci-après. Sur la base de cette mesure, il apparaît que c'est dans le groupe d'activité « Santé humaine » que l'intensité du financement public est la plus élevée.

À l'inverse, les subventions publiques par unité de coûts de production reçues par les associations reprises dans les branches des groupes « Agriculture et industrie » et « Services » sont relativement faibles.

Tableau 8 : Importance du financement public des ISBL selon les groupes d'activité, moyenne 2009-2017

| | Ventes aux pouvoirs publics et transferts reçus des pouvoirs publics (millions d'euros) | Coûts de production (millions d'euros) | Ventes aux pouvoirs publics et transferts courants reçus des pouvoirs publics par unité de coûts de production |
|---|---|--|--|
| Agriculture et industrie | 10 | 519 | 1,9 % |
| Services | 185 | 3 843 | 4,8 % |
| Enseignement | 289 | 878 | 32,9 % |
| Santé humaine | 9 946 | 13 874 | 71,7 % |
| Action (médico-)sociale | 4 732 | 7 323 | 64,6 % |
| Arts, spectacles et activités récréatives | 443 | 1 206 | 36,7 % |
| Autres activités de services | 524 | 5 248 | 10,0 % |
| Total des ISBL | 16 128 | 32 891 | 49,0 % |

Source : ICN.

2.4 EMPLOI SALARIÉ DANS LES ISBL

La présente section est consacrée à une analyse détaillée d'indicateurs relatifs à l'emploi tels que la création nette d'emplois, le salaire horaire ou encore les heures de travail par salarié dans le secteur associatif.

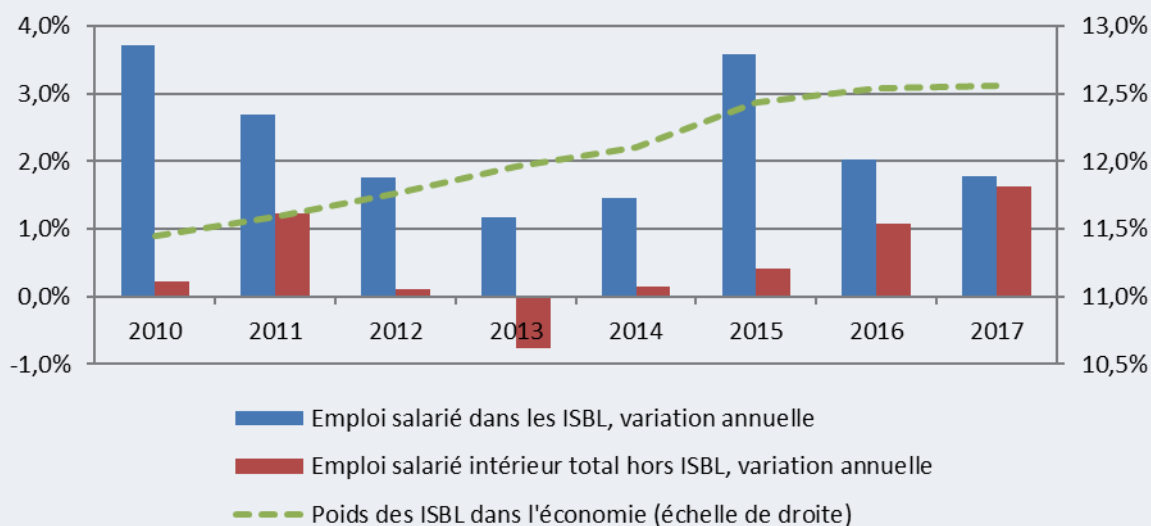
2.4.1 EMPLOI SALARIÉ

2.4.1.1 PLACE DES ISBL DANS L'ÉCONOMIE

Dans la première section de la présente publication, nous avons esquissé la place importante des ISBL en tant que pourvoyeuses d'emplois durant la période sous revue.

Une analyse plus fine montre que, depuis 2009, le taux de croissance de l'emploi a été systématiquement plus élevé dans le secteur associatif que dans le reste de l'économie. En conséquence, la part des ISBL dans l'emploi total est passée de 11,1 à 12,6 % entre 2009 et 2017, en progression constante.

Graphique 5 : Emploi salarié dans les ISBL et dans l'économie totale et poids des ISBL dans l'économie en termes d'emploi

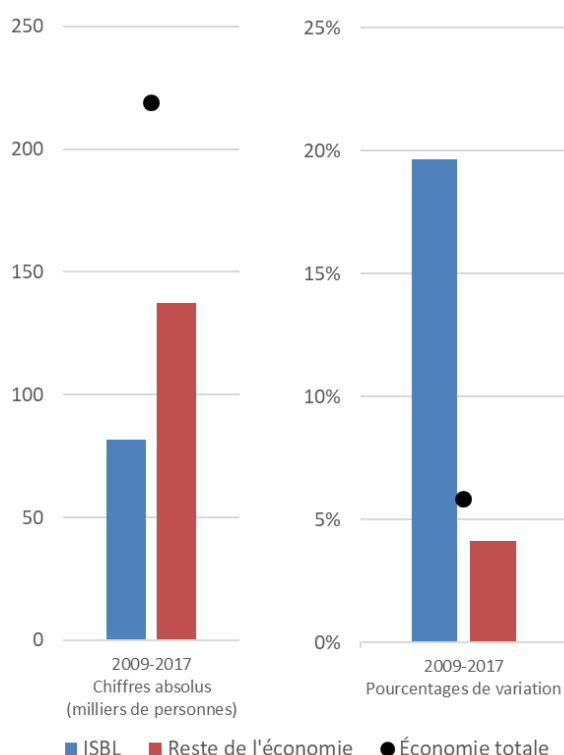


Source : ICN.

Comme l'illustre le graphique 6, le secteur associatif a contribué à créer 81 700 emplois nets supplémentaires entre 2009 et 2017. Sur la même période, 137 200 emplois ont été créés dans le reste de l'économie. Si, en termes absolus, les créations d'emplois restent bien évidemment inférieures dans les ISBL, vu la taille relativement réduite de ce secteur, raisonner en termes relatifs permet de mieux saisir le dynamisme du secteur : entre 2009 et 2017, le nombre de salariés occupés dans le secteur des ISBL s'est en effet accru de 19,7 %, contre à peine 4,1 % dans le reste de l'économie. Globalement, le secteur des ISBL a concouru à hauteur de près de 37,3 % à la création nette d'emplois entre 2009 et 2017.

Cette forte dynamique au niveau des ISBL s'est traduite par des créations nettes d'emplois ininterrompues sur la période analysée, et ce même lorsque le reste de l'économie subissait des pertes nettes d'emplois, comme cela a été le cas en 2013. Sur une base annuelle, on compte en moyenne 10 200 emplois créés au sein des ISBL, correspondant à un taux de croissance moyen de 2,3 %, pour 17 100 emplois créés par an dans le reste de l'économie, soit un taux de croissance moyen de 0,5 %.

Graphique 6 : Créations nettes d'emplois dans les ISBL et dans le reste de l'économie, en termes absolus et en termes relatifs - Cumul 2009-2017



Source : ICN.

On remarquera toutefois que les taux de création d'emplois des ISBL et du reste de l'économie ont tendance à converger après 2015. En effet, la création d'emplois dans le secteur des sociétés a retrouvé un certain dynamisme, en particulier en 2016 et en 2017.

Il n'en demeure pas moins que le dynamisme des ISBL se confirme et qu'il prolonge une tendance observée sur un plus long terme encore puisque, dès 2000, les statistiques montraient déjà le poids croissant du secteur associatif sur le marché de l'emploi¹⁶.

2.4.1.2 EMPLOI SALARIÉ DES ISBL EN 2017

C'est dans les branches des groupes « Santé humaine » et « Action (médico-)sociale » que le nombre d'emplois est le plus important, avec, respectivement, quelque 157 000 et 194 000 salariés occupés dans des ISBL en 2017 (cf. tableau 9). Ces deux branches réunies totalisent ainsi 70,5 % de l'emploi salarié global des ISBL.

La dynamique des créations nettes d'emplois dans ces groupes a par ailleurs été assez soutenue, avec des taux de croissance annuelle moyens de, respectivement, 2,3 et 2,8 %. Quelque 62 700 personnes sont occupées dans les ISBL actives dans les branches du groupe « Services » (branches traditionnellement marchandes). L'emploi y a augmenté de 1,8 % en moyenne par an.

Enfin, le groupe « Autres activités de services » occupe plus de 42 000 personnes et s'inscrit en hausse de 0,8 % par an en moyenne depuis 2009.

Tableau 9 : Emploi salarié, création nette d'emplois et évolution de l'emploi dans les ISBL sur la période 2009-2017, par groupe d'activité

| | Emploi salarié 2009 (unités) | Emploi salarié 2017 (unités) | Création nette d'emplois entre 2009 et 2017 (unités) | Évolution moyenne de l'emploi salarié (pourcentages) |
|--|---------------------------------|---------------------------------|---|---|
| <i>Agriculture et industrie</i> | 12 055 | 12 549 | 494 | 0,5 % |
| <i>Services</i> | 54 361 | 62 734 | 8 373 | 1,8 % |
| <i>Enseignement</i> | 9 503 | 10 831 | 1 327 | 1,6 % |
| <i>Santé humaine</i> | 131 031 | 156 793 | 25 762 | 2,3 % |
| <i>Action (médico-)sociale</i> | 155 050 | 193 824 | 38 775 | 2,8 % |
| <i>Arts, spectacles et activités récréatives</i> | 13 601 | 17 986 | 4 385 | 3,6 %* |
| <i>Autres activités de services</i> | 40 018 | 42 650 | 2 632 | 0,8 % |
| TOTAL des ISBL | 415 620 | 497 367 | 81 748 | 2,3 % |
| <i>p.m. Reste de l'économie</i> | 3 326 684 | 3 463 903 | 137 218 | 0,5 % |

* L'évolution de l'emploi constatée dans le groupe « Arts, spectacles et autres activités récréatives », qui est de faible importance en termes d'effectifs occupés, est tributaire de la réforme organisationnelle d'une structure associative survenue au cours de la période sous revue. Sur le plan statistique, cette réorganisation a entraîné un transfert d'emplois au sein du secteur des sociétés non financières vers les ISBL. Cette évolution n'est donc pas à interpréter comme le résultat d'un véritable phénomène de création d'emplois.

Source : ICN.

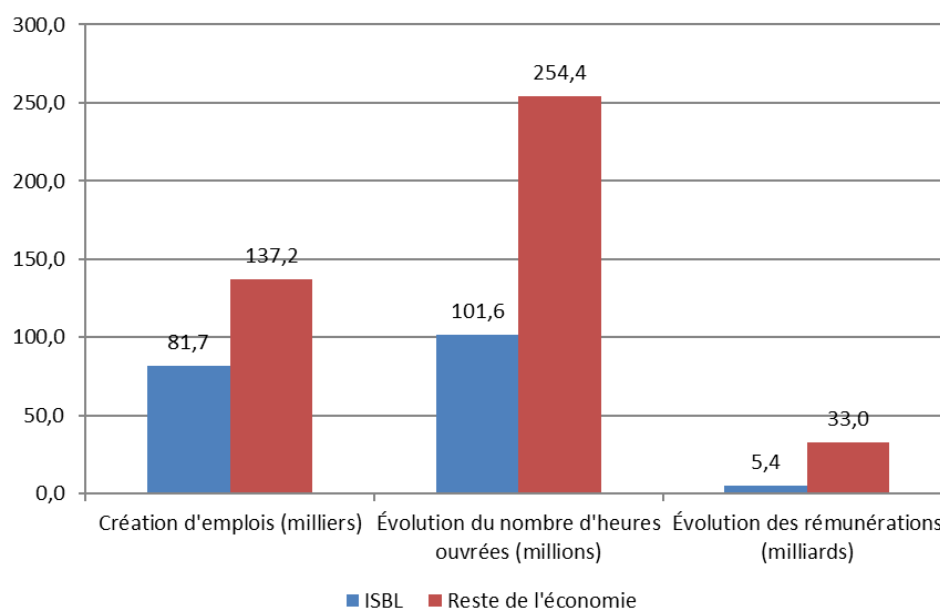
¹⁶ Les statistiques sur les ISBL concernant les années antérieures à 2009 ne sont pas tout à fait comparables, mais les grandes évolutions restent tout à fait pertinentes.

2.4.2 HEURES OUVRÉES ET SALAIRES

Les statistiques de l'emploi présentées à la section précédente se limitent au nombre de personnes occupées sous contrat de travail, que ce soit à temps plein ou à temps partiel. Dès lors, les constats posés concernant l'évolution de l'emploi ne se reflètent pas nécessairement dans celle des heures ouvrées ou des rémunérations. Une analyse plus fine est nécessaire à ce niveau.

Ainsi, le graphique 7 indique que les ISBL génèrent relativement moins d'heures de travail par emploi créé que le reste de l'économie. En effet, si les ISBL ont concouru à l'embauche nette de 37,3 % des nouveaux salariés dans l'économie durant la période sous revue, leur contribution en termes d'heures ouvrées n'a été que de 28,5 %. Ce contraste est encore plus marqué au niveau des rémunérations des salariés. Les créations nettes d'emplois par le secteur associatif ne se sont manifestement pas accompagnées d'une hausse relative aussi vive de la masse salariale puisque les ISBL n'ont participé qu'à hauteur de 14,0 % à l'évolution de la masse salariale dans l'économie.

Graphique 7 : Évolution du nombre d'heures ouvrées et des rémunérations des salariés dans les ISBL et dans le reste de l'économie (cumul 2009-2017)



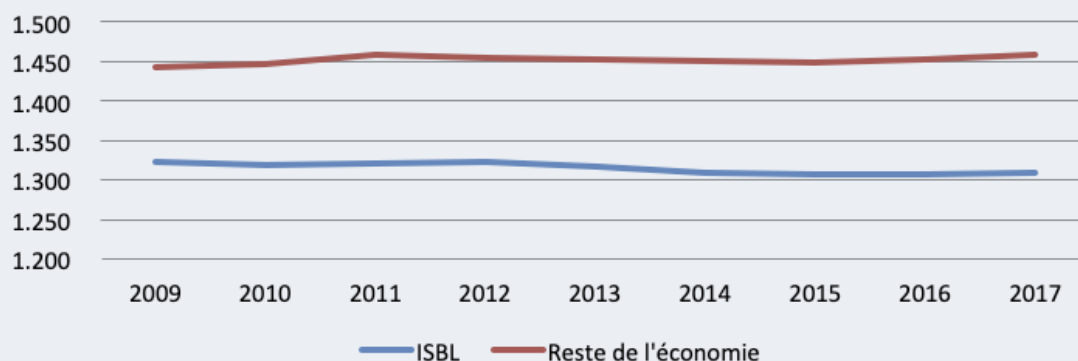
Source : ICN.

Cela peut s'expliquer par plusieurs éléments : par rapport au reste de l'économie, les ISBL créent davantage d'emplois à temps partiel et les emplois qu'elles créent sont moins bien rétribués, ce qui ressort aussi de l'analyse qui suit.

Ces éléments concernant le régime de travail et le salaire horaire caractérisent la nature de l'emploi au sein des associations. Certains indicateurs peuvent être élaborés en la matière.

Graphique 8 : Nombre moyen d'heures ouvrées par salarié dans les ISBL et dans le reste de l'économie

Source : ICN.

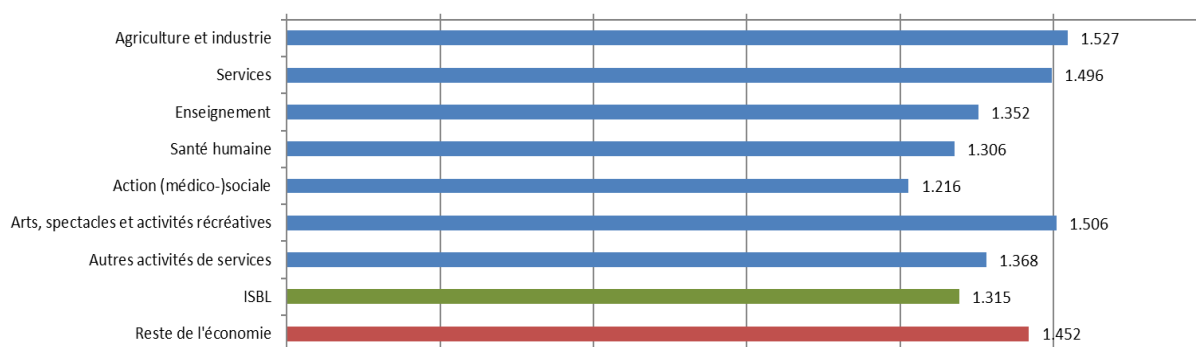


L'emploi visé dans la présente étude ne tient pas compte des régimes de travail. Il ne s'agit en effet pas de ce qu'il est convenu d'appeler des « équivalents temps plein ». Aussi, le premier indicateur envisagé porte sur le nombre moyen d'heures ouvrées par salarié¹⁷. Comme le montre le graphique 8, celui-ci est sensiblement plus faible dans le secteur associatif que dans l'économie belge dans son ensemble (tous secteurs confondus). Cela laisse entrevoir que le travail à temps partiel (qu'il soit volontaire ou non) est plus répandu dans les ISBL. Nous constatons également que l'écart entre les ISBL et le reste de l'économie s'est légèrement accru au cours de la période sous revue.

Il convient toutefois de nuancer ce résultat, dans la mesure où il masque un effet de structure étroitement lié aux domaines d'activité privilégiés des ISBL (cf. graphique 9). Comme cela a été souligné précédemment, ce sont les ISBL actives dans les groupes d'activité « Santé humaines et « Action (médico)sociale » qui emploient le plus grand nombre de salariés. Or, il apparaît que le nombre moyen d'heures ouvrées par travailleur dans ces branches d'activité se situe sous les niveaux observés dans les autres branches de l'économie. En d'autres termes, une des raisons du plus faible nombre moyen d'heures ouvrées par travailleur au niveau du secteur associatif réside dans le fait que les ISBL emploient surtout du personnel dans des branches caractérisées par des volumes de travail par salarié qui se situent en deçà de la moyenne nationale.

¹⁷ Pour ce qui est des ISBL faisant partie du secteur des sociétés non financières (plus de la moitié des unités reprises dans la population du compte satellite des ISBL), le volume de travail est calculé en se fondant, au niveau de chaque branche d'activité, sur un même nombre d'heures moyen par travailleur dans les associations et dans les autres sociétés (non-ASBL) car on ne dispose pas de données détaillées sur les heures ouvrées par travailleur occupé spécifiquement dans les ISBL de ce secteur. Par contre, pour les ISBL classées dans le secteur des ISBL au service des ménages, les données individuelles sur les heures ouvrées sont spécifiquement prises en compte.

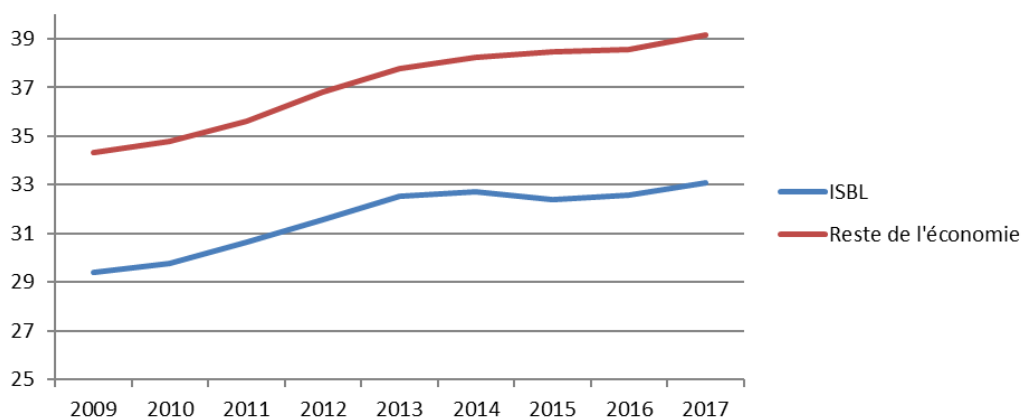
Graphique 9 : Indicateurs relatifs à l'emploi dans les ISBL - Nombre moyen d'heures ouvrées par salarié par an, moyenne sur la période 2009-2017



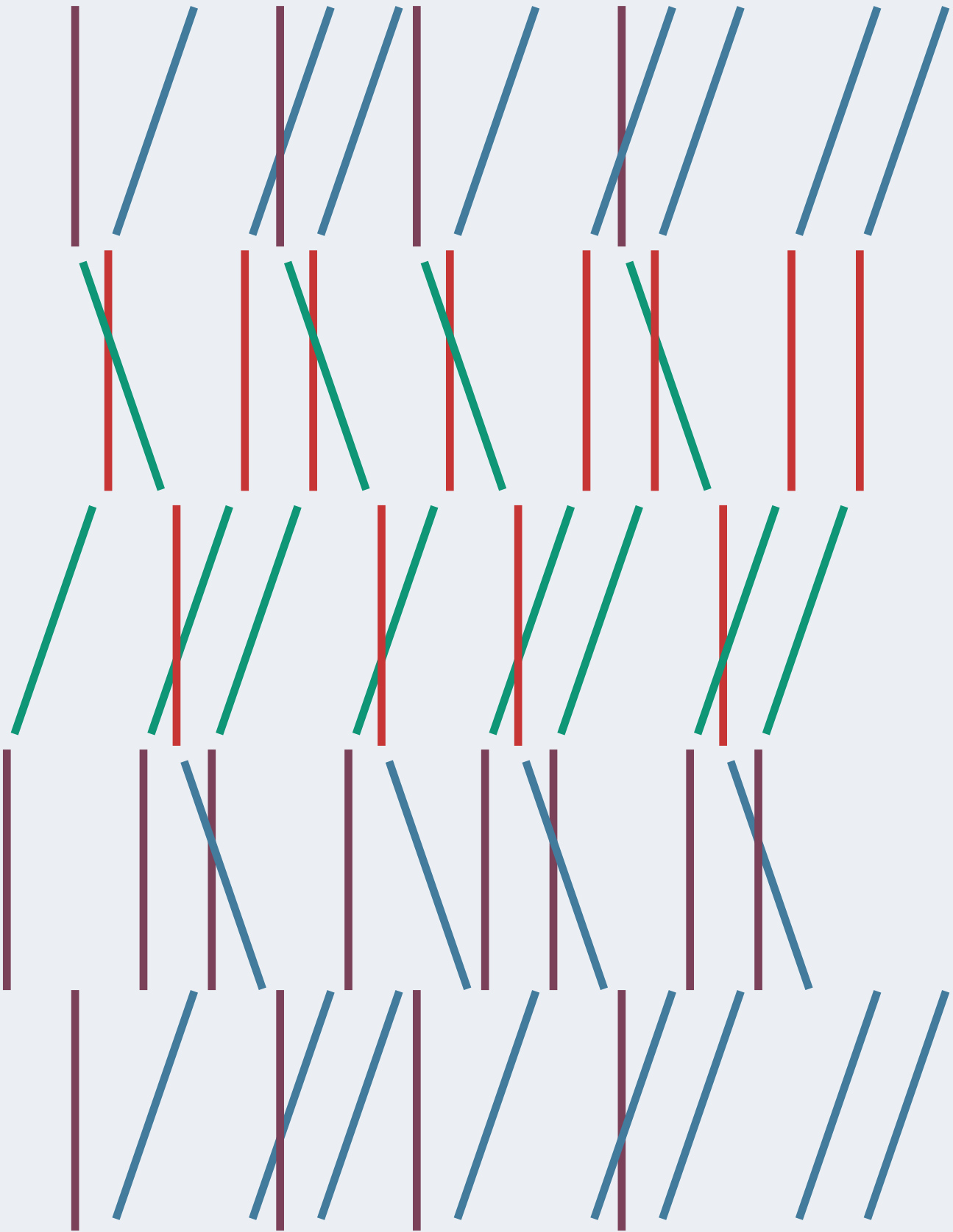
Source : ICN.

En outre, on peut également observer (graphique 10) que le salaire horaire moyen dans le secteur associatif est inférieur à celui en vigueur dans le reste de l'économie. Cette différence, qui avoisine 15 % en moyenne sur la période analysée, peut trouver son origine dans deux éléments d'explication sans que les données statistiques ne permettent de préciser la pertinence relative de chacun d'eux : d'une part, les ISBL se trouvent dans des conditions financières qui ne leur permettent pas d'offrir des salaires à la hauteur de ce qui est observé dans le reste de l'économie ; d'autre part, les ISBL sont principalement actives dans des branches où le niveau salarial horaire est inférieur, quelle que soit la forme de l'entreprise.

Graphique 10 : Salaires horaires payés par les ISBL et par le reste de l'économie (euros)



Source : ICN.



Chapitre 3. **Dimension régionale du
secteur associatif**

À l'heure d'écrire ces lignes, la nouvelle version des comptes régionaux de la Belgique a été publiée par l'ICN pour les seules années 2015 à 2017. En conséquence, pour conserver la pertinence des comparaisons entre les agrégats portant sur les ISBL et ceux relatifs à l'ensemble de l'économie de chaque région, seuls les résultats de ces trois années sont mis en perspectives dans la section suivante. Les séries statistiques portant sur les aspects régionaux du compte satellite des ISBL seront étendues à la période 2009-2015 après la publication des nouvelles séries 2009-2015 des comptes régionaux, prévue pour juin 2020.

Dans la prochaine section, trois indicateurs sont présentés et commentés selon la dimension régionale : le nombre d'ISBL, les emplois salariés qu'elles procurent et la rémunération des salariés qu'elles génèrent.

La population des ISBL en 2017 se répartit comme suit entre les trois Régions du pays : 5 165 ISBL sont situées en Région de Bruxelles-Capitale (28 %), 6 109 en Région flamande (33,1 %) et 7 167 en Région wallonne (38,9 %).

Tableau 10 : Répartition du nombre d'ISBL* entre les trois régions du pays en 2017

| | Nombre d'ISBL | Part relative |
|------------------------------|---------------|----------------|
| Région de Bruxelles-Capitale | 5 165 | 28,0 % |
| Région flamande | 6 109 | 33,1 % |
| Région wallonne | 7 167 | 38,9 % |
| Total du pays (ISBL) | 18 441 | 100,0 % |

* La population visée ici est strictement limitée aux ISBL occupant du personnel salarié. Ainsi, les ISBL n'occupant pas de personnel salarié mais déposant des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans ou des chiffres auprès de la TVA ne sont pas retenues dans ce tableau. De plus, une ISBL qui dispose d'établissements dans plusieurs Régions est comptabilisée dans chacune des Régions concernées. Pour ces raisons, le nombre total d'ISBL repris dans le présent tableau diffère de celui présenté dans le tableau 1.

Source : ICN.

Au niveau de l'emploi que ces ISBL procurent, l'image est différente puisque la part des ISBL bruxelloises tombe à 14,2 % du nombre total d'emplois dans les ISBL du pays en 2017. La Région de Bruxelles-Capitale compte donc un nombre relativement plus élevé d'ISBL, mais la taille de ces dernières y est, en moyenne, plus réduite (en termes de nombre d'emplois par ISBL). À l'inverse, en Région flamande, les ISBL sont de plus grande taille puisque la contribution des ISBL flamandes à l'emploi procuré par les ISBL dans l'ensemble du pays est de 59,2 %. Enfin, 26,6 % de l'emploi total dans les ISBL se situent en Région wallonne.

Tableau 11 : Répartition de l'emploi salarié dans les ISBL entre les trois Régions du pays en 2017 (milliers)

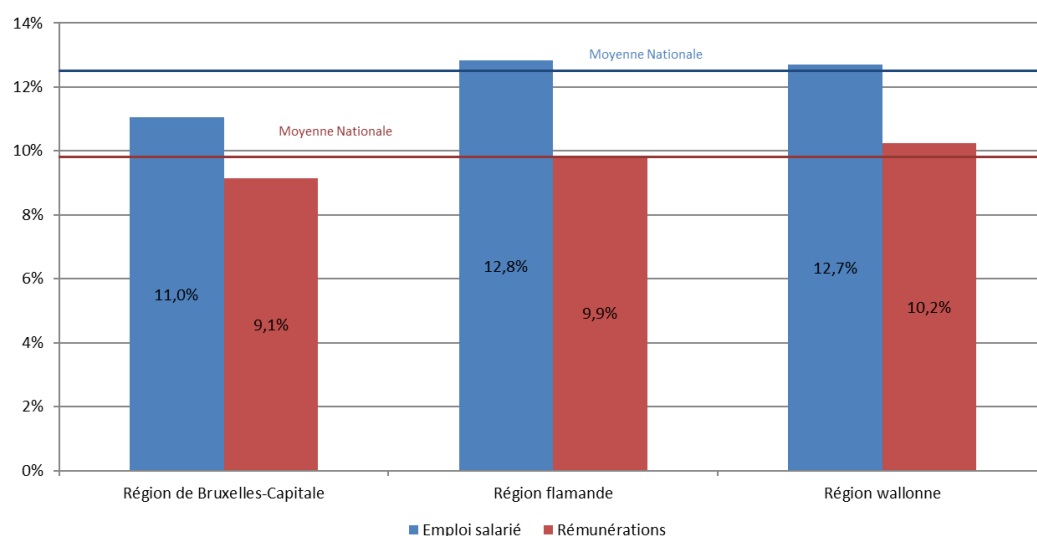
| | Salariés occupés (milliers) | Part relative |
|------------------------------|-----------------------------|----------------|
| Région de Bruxelles-Capitale | 70,5 | 14,2 % |
| Région flamande | 294,7 | 59,2 % |
| Région wallonne | 132,2 | 26,6 % |
| Total du pays (ISBL) | 497,4 | 100,0 % |

Source : ICN.

Deux principaux facteurs peuvent expliquer les divergences quant à la taille moyenne des ISBL selon la Région du pays. D'une part, les ISBL dont l'activité consiste à représenter les intérêts de certains groupes ou à défendre leurs idées sont particulièrement présentes sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, vu le statut particulier de Bruxelles en tant que capitale nationale et européenne. Or, ces ISBL sont de taille assez limitée. D'autre part, la Région flamande compte plus d'établissements hospitaliers sur son territoire que les deux autres Régions. Les hôpitaux constituant les ISBL les plus importantes en termes d'emploi, leur distribution entre les trois Régions influence sensiblement la part relative de l'emploi au sein des ISBL entre ces dernières.

Un autre axe d'analyse consiste à mesurer l'importance du secteur associatif dans l'économie de chacune des Régions. À cette fin, l'emploi procuré par les ISBL dans chaque Région peut être exprimé en pourcentage de l'emploi salarié de la Région, comme l'illustre le graphique 11.

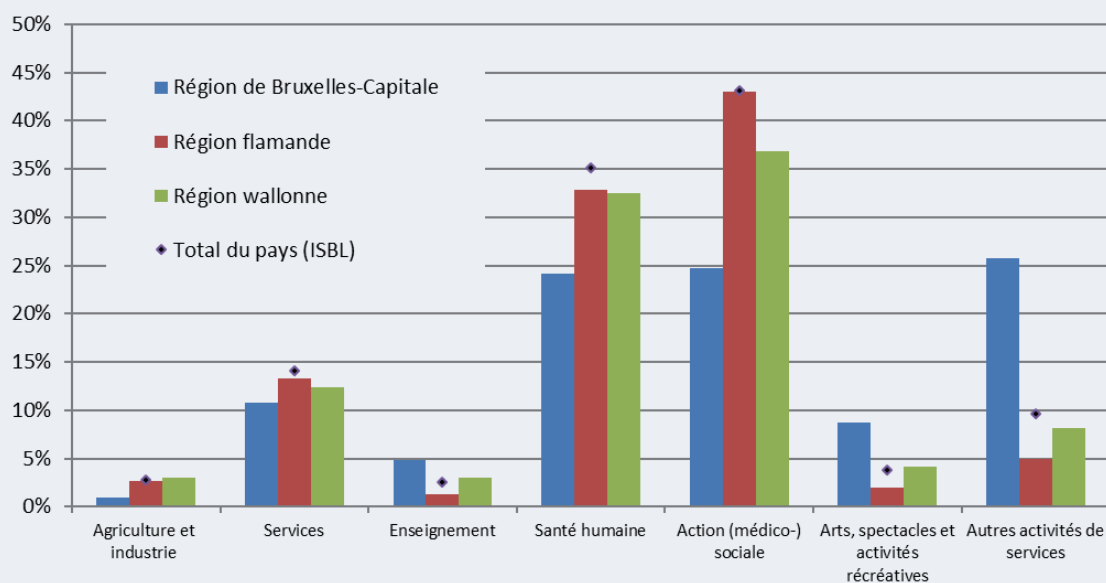
Graphique 11 : Importance des ISBL dans l'économie de chacune des Régions (part des ISBL dans l'emploi salarié et dans les rémunérations de la Région - Moyenne sur la période 2015-2017)



Source : ICN.

Il apparaît que, en moyenne sur la période 2015-2017, le poids des ISBL dans l'économie est un peu plus élevé en Région flamande et en Région wallonne qu'en Région de Bruxelles-Capitale : respectivement 12,8 et 12,7 % de l'emploi salarié en Région flamande et en Région wallonne sont localisés dans des ISBL, contre 11 % en Région de Bruxelles-Capitale. En termes de rémunérations, les écarts sont moindres, la part variant de 9,1 à 10,2 % selon les Régions, le salaire moyen par ISBL étant plus élevé en Région bruxelloise.

Graphique 12 : Emploi dans les ISBL par Région, ventilé selon les groupes d'activité* (part de chaque groupe d'activité dans l'emploi total dans les ISBL de la Région - Moyenne sur la période 2015-2017)



Source : ICN.

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la section consacrée à la structure de l'emploi au sein des ISBL, l'analyse par Région confirme l'importance prépondérante, en termes d'emploi, des groupes « Santé humaine » et « Action (médico-) sociale », et ce dans chacune des trois Régions du pays (cf. graphique 12).

À noter que le poids de ces branches d'activité regroupées est plus important encore en Région flamande (75,9 %) qu'en Région wallonne (69,4 %) et qu'en Région de Bruxelles-Capitale (48,9 %). Les « Services » (notamment le commerce, l'horeca, les transports et les activités immobilières) sont légèrement plus représentés en Flandre (13,3 %) qu'en Wallonie (12,3 %) et qu'à Bruxelles (10,8 %). Enfin, notons que la Région de Bruxelles-Capitale compte une plus grande proportion de l'emploi associatif dans le groupe « Autres activités de services », qui englobe notamment les associations visant à la défense des intérêts de certains groupes ou à la promotion de leurs idées. Ces associations ont, de par la nature même de leurs activités, tendance à s'établir à Bruxelles, qui est à la fois la capitale du pays et la capitale européenne. C'est ainsi que plus de 25 % de l'emploi des ISBL localisées à Bruxelles est situé dans de telles associations, contre seulement 8,2 % en Région wallonne et 4,9 % en Région flamande.

Chapitre 4. **Conclusions**



Le regroupement des données économiques relatives aux institutions sans but lucratif (ISBL) en un ensemble de comptes intégrés permet de mesurer l'importance du secteur en Belgique. En proposant une lecture analytique de ces données, la présente conclusion en étaye les principaux traits saillants.

Les révisions méthodologiques introduites et l'extension de la période sous revue ne remettent pas en cause les conclusions des éditions précédentes de ce Rapport.

D'une part, avec une valeur ajoutée atteignant près de 5 % du PIB en 2017, le secteur des ISBL contribue de manière significative à la création de richesse dans l'économie belge. D'autre part, en raison d'une production relativement intensive en main d'œuvre, la part du secteur des ISBL dans l'emploi intérieur salarié total est plus grande encore, atteignant 12,6 % en 2017.

Une édition précédente du Rapport sur le poids économique des ISBL¹⁸ pointait l'augmentation ininterrompue de cette proportion sur la période allant de 2000 à 2008, grâce à un taux de croissance de l'emploi systématiquement plus élevé dans le secteur associatif que dans le reste de l'économie. Cette tendance s'est encore confirmée au cours de la période 2009-2017, même en tenant compte du relatif dynamisme de la création d'emplois dans le reste de l'économie en 2016 et en 2017.

Le secteur des ISBL couvre un large éventail d'activités. Alors que le groupe « Autres activités de services » recense le plus grand nombre d'ISBL, ce sont les groupes « Santé humaine » et « Action (médico-)sociale » qui dominent l'activité économique, avec des institutions généralement de plus grande taille. Dans un contexte de population vieillissante, les groupes « Action (médico-)sociale » et « Santé humaine » devraient en outre constituer des moteurs de la croissance future de ce secteur dans l'économie.

Les dépenses des ISBL se singularisent par la prépondérance du poste des rémunérations, révélant ainsi une production plus intensive en main-d'œuvre que celle des sociétés. Deux autres particularités de la structure des dépenses des associations sont, d'une part, le très faible poids des charges financières et, d'autre part, des impôts nets sur la production négatifs, qui traduisent le caractère subventionné du secteur associatif.

Les ressources courantes des ISBL sont principalement issues des revenus tirés de la vente de biens et de services ainsi que des transferts courants. Concernant l'origine de ces ressources, une certaine hétérogénéité apparaît selon la branche d'activité considérée. Ainsi, en 2017, dans les groupes « Santé humaine » et « Action (médico) sociale », le financement public couvre plus de la moitié des ressources totales des ISBL, tandis que, dans les autres groupes d'activité, l'essentiel des ressources émane des ménages, des entreprises, du secteur associatif et de l'étranger. En termes absolus, les groupes « Santé humaine » et « Action (médico)sociale » sont les principaux bénéficiaires du subventionnement en provenance de l'administration publique.

18 Le poids économique des associations en Belgique (édition 2011). Banque Nationale de Belgique - Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 2011.

Les indicateurs portant sur la dimension régionale du secteur associatif se limitent au marché du travail. Si nous considérons l'emploi comme l'indicateur représentant le poids de la sphère associative dans l'économie de chacune des Régions, il apparaît que les ISBL occupent une place relative un peu plus importante dans les Régions flamande et wallonne que dans la Région de Bruxelles-Capitale. Au niveau national, les groupes « Santé humaine » et « Action (médico-)sociale » constituent les principaux champs d'activité des ISBL dans les trois Régions du pays, même si ce trait est plus accentué encore en Région flamande. En tant que capitale du pays et de l'Europe, la Région de Bruxelles-Capitale mobilise une plus grande proportion de l'emploi associatif dans le groupe « Autres activités de services », qui englobe les associations visant à la défense des intérêts de certains groupes ou à la promotion de leurs idées.

ANNEXE - DÉLIMITATION DES GROUPES D'ACTIVITÉ

Une description de la délimitation des sept groupes d'activité principaux utilisés dans le présent Rapport est fournie dans le tableau A1 ci-dessous. Cette délimitation fait suite à l'adoption, en 2011, de la classification des activités NACE-BEL 2008 dans les comptes nationaux.

Tableau A1 - Classification des branches d'activité des ISBL

| | NACE-BEL 2008 | |
|--|---------------|---------------------------------|
| | Section | Division |
| Agriculture et industrie | A à F | 01-43 |
| Services | G à N | 45-82 |
| Commerce | G | 45-47 |
| Hébergement et restauration | I | 55-56 |
| Recherche-développement scientifique | M | 72 |
| Activités liées à l'emploi | N | 78 |
| Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes | N | 79 |
| Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises | N | 82 |
| Autres services | H, J à N | 49-81 hors 55, 56, 72, 78 et 79 |
| Enseignement | P | 85 |
| Santé humaine et action (médico-)sociale | Q | 86-88 |
| Activités pour la santé humaine | Q | 86 |
| Action (médico-)sociale | Q | 87 et 88 |
| Activités médico-sociales et sociales avec hébergement | Q | 87 |
| Action sociale sans hébergement | Q | 88 |
| Arts, spectacles et activités récréatives | R | 90-93 |
| Activités artistiques et culturelles | R | 90-91 |
| Activités sportives, récréatives et de loisirs | R | 92-93 |
| Autres activités de services | S | 94-96 |
| Activités des organisations associatives | S | 94 |
| Services aux personnes | S | 95-96 |

Source : ICN.

www.kbs-frb.be



Fondation Roi Baudouin,
Fondation d'utilité publique
Rue Brederode 21, 1000 Bruxelles
info@kbs-frb.be
T. 02-500 45 55
Les dons à partir de 40 euros sur notre
compte IBAN : BE10 0000 0000 0404
BIC : BPOTBEB1 bénéficient
d'une réduction d'impôt de 45 %
du montant effectivement versé.

La Fondation Roi Baudouin a pour mission de contribuer à une société meilleure.

La Fondation est, en Belgique et en Europe, un acteur de changement et d'innovation au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Elle cherche à maximiser son impact en renforçant les capacités des organisations et des personnes. Elle encourage une philanthropie efficace des particuliers et des entreprises.

Ses valeurs principales sont l'intégrité et la transparence, le pluralisme et l'indépendance, le respect de la diversité et la promotion de la solidarité.

Ses domaines d'action actuels sont la pauvreté et la justice sociale, la philanthropie, la santé, l'engagement sociétal, le développement des talents, la démocratie, l'intégration européenne, le patrimoine et la coopération au développement.

La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du roi Baudouin.

Merci à la Loterie Nationale et à tous les donateurs pour leur précieux soutien.

www.kbs-frb.be Abonnez-vous à notre e-news www.bonnescauses.be

Suivez-nous sur





PUB N° 3709

**Le poids économique des Institutions sans
but lucratif en Belgique**